



2021

RAPPORT ANNUEL

Assainissement collectif et non collectif

Rapport sur le prix
et la qualité des services publics

Septembre 2022

valence
Romans
AGGL

Édito

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021 de la régie assainissement de Valence Romans Agglo.

Lors du conseil communautaire du 2 décembre 2021, l'adoption à l'unanimité d'une stratégie pour une gestion durable et intégrée des eaux pluviales a constitué un événement majeur pour notre territoire dont nous pouvons tous être fiers. Concrètement, l'infiltration des eaux pluviales à la source doit désormais être mise en œuvre dès que c'est possible. Cela se traduit notamment par des aides de l'Agglo aux communes pour la désimperméabilisation des sols et par un objectif de 50 ha déconnectés des réseaux d'assainissement dans les 10 années qui viennent.

Démarrés en juin 2020, les travaux de construction du digesteur pour la méthanisation des boues des stations de traitement des eaux usées du territoire se sont poursuivis pour s'achever au printemps 2022.

Enfin, il faut noter qu'en 2021, pour la quasi-totalité des abonnés, les tarifs de la redevance assainissement sont restés inchangés à savoir 1,61 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³. Ce tarif reste aujourd'hui très inférieur à la moyenne nationale qui était de 2,07 € TTC/m³ en 2018.

Nous souhaitons remercier tous les agents de la régie assainissement, qui permettent au quotidien d'assurer un service de qualité auprès de tous les habitants du territoire.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et ne doutons pas que vous trouverez dans ce rapport des réponses aux questions essentielles pour la protection de notre environnement.



Yves Pernot

Conseiller délégué à l'assainissement
Adjoint au Maire d'Étoile-sur-Rhône



Nicolas Daragon

Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence

Sommaire

▼ 2 **Edito**

▼ 4 **Faits marquants 2021**

▼ 5 **Perspectives 2022**

▼ 6 **La compétence assainissement**

Définition et Carte d'identité

Le patrimoine et les infrastructures

Gestion des eaux pluviales

Gouvernance, fonctionnement et organisation

Une équipe pluridisciplinaire

Une compétence pleinement inscrite dans la transition énergétique et environnementale

▼ 12 **Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement**

Les modes de gestion

Réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales

Traitement des eaux usées et pluviales

Conformité des systèmes d'assainissement

Système de traitement

Diagnostic permanent

▼ 24 **Études et travaux**

▼ 27 **Relations aux usagers**

Accueil des usagers

Urbanisme et assainissement

Contrôles des branchements

Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions domestiques

Service public d'assainissement non collectif

▼ 32 **Administration et finances**

Administratif

Tarification

Finances

▼ 38 **Partenariats**

▼ 39 **Annexes**

Faits marquants 2021

Avril 2021 la mise en place d'un test d'écopâturage sur les sites des stations de traitement des eaux usées de Charpey et Saint-Vincent-la-Commanderie.

La poursuite du chantier de méthanisation des boues sur le site de la station de traitement des eaux usées de Valence.

La poursuite de la mise à niveau des plans des réseaux grâce aux campagnes de récolements à Bésayes, Beauregard-Baret, Charpey, et Chateauneuf-sur-Isère.

La mise en œuvre d'une réelle gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement. 2021 est la première année où un budget spécifique est dédié aux inspections télévisées pour la gestion patrimoniale. Cela s'est traduit par des campagnes d'Inspections Télévisées d'une partie des réseaux d'assainissement sur les centres villes de Valence et de Romans.



Ancienne station de traitement des eaux usées de Montélier transformée en bassin d'orage

La prospective financière a été mise à jour fin 2021 avec un PPI de 100 M € HT de 2022 à 2026 avec 2 opérations phares que sont l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées de Romans, et la construction d'un nouveau poste de refoulement au port de l'Épervière à Valence pour près de 50 M € HT.

Déploiement de Calypso, outil de gestion des usagers assainissement.

SPANC, démarrage de la campagne de diagnostic initial des installations sur la commune de Chatuzange-le-Goubet.

Montélier : la transformation de l'ancienne station de traitement des eaux usées en bassin d'orage. Cela se traduira par moins de volumes déversés par temps de pluie dans le Jonas.

Le 1^{er} décembre 2021, deuxième édition des rencontres de l'assainissement. Un échange entre les entreprises, les maîtres d'œuvre et les entreprises pour des chantiers de meilleure qualité et plus vertueux en matière d'environnement.

Décembre 2021, délibération adoptée à l'unanimité par les conseillers communautaires pour la stratégie durable et intégrée des eaux pluviales à la source.



Place du Champ de Mars à Romans-sur-Isère

Décembre 2021 Montmeyran : le démarrage des travaux pour la desserte par un réseau d'assainissement collectif des quartiers Dinas, Petiots, Rorivas. 110 habitations seront desservies à l'issue des travaux. Une station de traitement des eaux usées de 345 EH sera spécifiquement créée.

Perspectives 2022

Poursuivre les travaux de mises aux normes des systèmes d'assainissement :

Pour le système d'assainissement de Romans :

- définir le programme pour l'agrandissement de la station de traitement des eaux usées et retenir un maître d'œuvre pour cette opération,
- lancer les travaux du nouveau poste de refoulement de la Presle

Pour le système d'assainissement de Valence, lancer la consultation des travaux pour le futur poste de refoulement de l'Épervière.

Décliner la stratégie arrêtée fin 2021

sur la gestion intégrée et durable des eaux pluviales : sensibilisation des différents acteurs au travers de journées thématiques, de la mise en place d'un show-room....

Lancer une étude

pour une compétence assainissement «bas carbone». Objectif : se doter d'un plan d'actions ambitieux.

Finaliser le déploiement

de CALYPSO, l'outil de gestion des usagers assainissement

Acquérir un outil de Gestion et de Maintenance

par Ordinateur (GMAO) des équipements de la régie assainissement (Postes de refoulement, stations de traitement des eaux usées, bassins d'orage...)

Poursuivre la mise en œuvre

d'une réelle gestion patrimoniale des réseaux avec le déploiement de 2 logiciels dédiés.

Mettre en service l'unité de méthanisation

des boues avec l'injection de biogaz pendant l'été 2022

Voter les tarifs 2023

au vu de la prospective financière arrêtée fin 2021.

Regrouper le 1^{er}/01/2022 la régie assainissement avec le service GEMAPI

pour une nouvelle Direction assainissement, eaux pluviales et rivières... Objectif : décliner de nouvelles synergies autour du cycle de l'eau.



Unité de méthanisation

La compétence assainissement

Les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales

Carte d'identité du service

85 717 abonnés

1 616 Km de réseaux de collecte d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales

16,7 M de m³ collectés et traités sur les 3 principales stations de traitement des eaux usées

76 agents

13 964 installations d'assainissement non collectif

43 stations de traitement des eaux usées

54 communes, dont 2 sans réseau d'assainissement collectif

Le patrimoine et les infrastructures

La compétence assainissement représente un patrimoine important (1616 km de réseaux et 43 stations de traitement des eaux usées, 11 bassins d'orage). Les 3 principaux systèmes d'assainissement de Valence, Portes-lès-Valence et Romans concentrent l'essentiel des abonnés raccordés à un réseau d'assainissement collectif (près de 92 %). Les réseaux unitaires, qui sont souvent les réseaux les plus anciens se concentrent dans les centres historiques des villes de Valence et de Romans.

Chiffres clés du patrimoine

RÉSEAUX

Eaux usées strictes (dont 34 km de refoulement)	758 km
Unitaires	461 km
Total Réseaux d'assainissement	1 219 km
Eaux pluviales strictes	397 km
Total Assainissement et eaux pluviales	1 616 km
Nombre de regards	52 412
Nombre de postes de refoulement	184
Nombre d'abonnés	85 717

OUVRAGES DE TRAITEMENT/STOCKAGE

Nombre de stations de traitement des eaux usées (STEU)	43
Nombre de bassins d'orage (stockage et restitution au réseau d'assainissement)	11

OUVRAGES DE GESTION DU PLUVIAL

Nombre de grilles et avaloirs	26 162
Nombre de puits d'infiltration	4 219
Bassins de stockage et ou d'infiltration des eaux pluviales	67

Déclarations de travaux et d'intentions de commencement des travaux

La régie assainissement est sollicitée en tant que gestionnaire des réseaux et a répondu en 2021 à 8324 DT (Déclaration de projet de Travaux) et /ou DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux) sur les 54 communes.



les 3 principaux Systèmes d'assainissement en chiffres

	Valence	Romans-sur-Isère	Portes-lès-Valence
Capacité en Equivalent Habitants	174 000 EH	107 900 EH	74 000 EH
Nombre de communes raccordées	7	10	6
Communes raccordées	Alixan, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Malissard, Montéliér, Saint-Marcel-lès-Valence, Valence et la zone d'activités du 45e parallèle sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Bourg-de-Péage, Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-les-Beaumont, Mours, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, Romans, et une partie de la zone d'activité de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère	Beaumont-lès-Valence, Beauvallon, étoile-sur-Rhône, Montélerger, Montmeyran, Portes-lès-Valence
Eaux usées strictes	318 km (63 %)	144 km (36 %)	140 km (70 %)
Unitaires	177 km (36 %)	228 km (63 %)	46 km (30 %)
TOTAL Réseaux d'assainissement	495 km	372 km	186 km
Eaux pluviales strictes	217 km	71 km	53 km
Total Assainissement et eaux pluviales	712 km	442 km	239 km
Nombre de postes de refoulement	84	39	39
Nombre de bassins d'orage	8 Volume total de 26 360 m ³	1 Volume total de 2 500 m ³	2 Volume total de 1 100 m ³
Nombre d'abonnés	39 699 (46 %)	30 3010 (35 %)	9 361(11 %)

+ En annexe 2 l'état du patrimoine commune par commune

86 %

Taux de desserte de la population par un réseau d'assainissement collectif



Station des eaux usées de Barbières : biosolides

Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales réalisée par l'Agglo s'exerce uniquement dans les zones « urbanisées », c'est-à-dire les zones où l'urbanisation est assez dense pour nécessiter de gérer les eaux pluviales générées par ces zones.

Le système de gestion des eaux pluviales de l'Agglo est constitué des éléments suivants :

- ▶ les réseaux d'eaux pluviales strictes,
- ▶ les puits d'infiltration,
- ▶ les bassins d'infiltration ou de stockage/restitution, hormis la gestion des espaces verts de ces bassins dès lors qu'ils présentent un intérêt paysager ou qu'ils sont intégrés à un espace public,

- ▶ les ouvrages dits « techniques alternatives » tels que les noues ou les tranchées drainantes,
- ▶ les fossés en milieu urbain qui servent majoritairement aux eaux pluviales issues des zones urbanisées, qu'ils soient ou non confortatifs de la voirie.

Le présent rapport ne devrait concerner que les services publics d'assainissement collectif et non collectif. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre (réseaux unitaires par exemple), de nombreuses parties du présent rapport concernent les compétences assainissement et gestion des eaux pluviales.

Gouvernance fonctionnement et organisation

La régie assainissement regroupe plusieurs services :

- ▶ Deux Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) constitués par le service public d'assainissement collectif (collecte et traitement des eaux usées), et le service public d'assainissement non collectif avec un budget unique assainissement présenté dans le présent document.
- ▶ Un service public administratif (SPA) de gestion des eaux pluviales urbaines. Les charges de ce service sont imputées sur le budget général de l'Agglo. Ce service n'a pas de recettes propres. La régie assainissement intervient en tant que prestataire pour Valence Romans Agglo sur ces missions.

Des restructurations sont réalisées par le budget de la régie assainissement au budget général de l'agglo pour :

- ▶ les interventions de la régie pour l'exploitation des réseaux pluviaux stricts (montant de 50 k€ en 2021),
- ▶ la gestion des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (fonctionnement et investissement) (montant de 450 k€)

Gouvernance

M. Yves PERNOT, élu sur la commune d'Etoile-sur-Rhône et conseiller communautaire, exerce sous l'autorité du Président de la communauté d'Agglomération les fonctions de conseiller délégué à l'assainissement.

Mme NIESON, maire de la commune de Bourg de Péage, 7^{ème} Vice-Présidente de la communauté d'Agglomération en charge du cycle de l'eau, supplée M. Yves PERNOT en cas d'absence.

20 délibérations

Depuis le 1^{er}/01/2019 et le passage en régie dotée de la seule autonomie financière, les principales décisions prises en matière d'assainissement sont désormais discutées au préalable au niveau du conseil d'exploitation de la régie assainissement, composé de 12 membres (7 élus, 3 représentants des associations d'usagers, et 2 personnes qualifiées). Le conseil d'exploitation est présidé par M. Yves PERNOT. Celui-ci s'est réuni 5 fois en 2021.

20 délibérations ont été prises par le conseil communautaire au titre de la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales en 2021.

Suite aux élections municipales de 2020, une commission cycle de l'eau a été créée. Celle-ci, compte tenu du contexte sanitaire, s'est réunie une seule fois en 2021.

A noter également que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), composée notamment de représentants des associations d'usagers, se prononce chaque année sur les Rapports Annuels du Délégué (RAD) produits pour chaque contrat de délégation de service public, et sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public des services d'assainissement collectif et non collectif.

► Une équipe pluridisciplinaire au service de tous les usagers

La régie assainissement comptabilisait fin 2021 76 agents répartis pour moitié sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet (Direction, Service Gestion du Patrimoine, Unités administrative et appui technique), et pour l'autre moitié sur le site de Mauboule à Valence (Service exploitation, Contrôle des contrats de DSP, Unité Qualité des rejets).

+ *En annexe 13 organigramme de la direction de l'assainissement*

La formation continue avec des métiers très techniques et en évolution permanente reste au cœur des préoccupations de la régie assainissement avec 128 journées de formations suivies en 2021 (69 journées en 2020, 133 journées en 2019 et 286 en 2018). Il faudra poursuivre l'effort de formation avec de nouveaux agents arrivés en 2021 et retrouver le niveau de 2018.

La régie assainissement a souscrit un accès à des formations à distance via une plateforme spécifique dédiée aux métiers de l'eau et de l'assainissement suite à la crise COVID en 2020. En 2021, près de 35 heures de formation à distance ont été suivies par les agents avec cette formule innovante avec la validation de 34 modules (50 heures de formation à distance en 2020 avec la validation de 27 modules).

76 agents



► Une compétence pleinement inscrite dans la transition énergétique et environnementale

L'Agglo, un territoire Eau-Responsable !

Lors du conseil communautaire du 26 juin 2018, Valence Romans Agglo s'est engagée à respecter les principes de l'IWA (International Water Association) en tant que territoire « Eau-Responsables ».

Une délibération prise lors du conseil communautaire du 2 décembre 2021 a permis d'arrêter la stratégie de gestion des eaux pluviales. L'infiltration des eaux pluviales à la source doit devenir désormais systématiquement la règle quand c'est possible.

Cette stratégie se traduit notamment par :

- ▶ La réalisation d'un zonage pluvial sur l'ensemble du territoire,
- ▶ La mise en place d'un règlement de service pour la gestion des eaux pluviales urbaines,
- ▶ Une participation de l'Agglo aux projets de désimperméabilisation des communes avec une fourchette comprise entre 30 € et 70 €/m²,
- ▶ La prise en charge par l'Agglo des surcoûts éventuels de fonctionnement associés aux noues avec un forfait de 6 €/m²,
- ▶ Une incitation financière pour que les communes étudient systématiquement dans leurs projets une gestion des eaux pluviales par des ouvrages surfaciques,
- ▶ La déconnexion de 50 ha de surfaces des réseaux unitaires dans les 10 prochaines années.

Une compétence vertueuse en matière d'économies d'énergie

A Valence, les travaux de la future unité de méthanisation des boues démarrés en juillet 2020 se sont poursuivis en 2021. L'injection de 900 000 Nm³/an de biogaz dans le réseau GrDF est prévue à l'été 2022, de quoi chauffer avec du gaz « propre » l'équivalent de 2200 logements chaque année ou 8,7 Gwh/an de production d'énergie.

L'injection de ce biogaz viendra s'ajouter aux économies d'énergie progressivement réalisées par VEOLIA dans le cadre des engagements pris dans les 2 contrats de DSP depuis 2018 (prévision de 1,1 GWh), mais aussi aux 20 % des besoins couverts en électricité verte sur les périmètres en régie et en prestations de services depuis le 01/01/2020

(80 MWh/an sur une consommation totale sur ces périmètres de 400 MWh/an).

L'objectif est bien de tendre vers une compétence assainissement « bas carbone ». Une étude sera lancée en 2022 pour définir un plan d'actions complet, car d'autres gisements peuvent encore être explorés : mise en place de panneaux photovoltaïques, récupération de calories dans les eaux usées, hydroélectricité....

1,3

hectares déconnectés
des réseaux



Entrée de Saint-Paul-lès-Romans



Écopaturage avec chèvres et moutons d'Ouessant sur le lagunage de Charpey

Une compétence au service de la biodiversité

Les sites des stations de traitement des eaux usées et bassins d'eaux pluviales présentent une superficie importante (une soixantaine d'hectares) avec des espaces naturels pas ou peu valorisés. Au regard de leur positionnement géographique, proches des cours d'eau, ces sites sont intéressants pour la préservation de la biodiversité.

Une démarche partenariale a été mise en place avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) en 2019 pour disposer d'un accompagnement « expert » pour valoriser le potentiel des 2 sites les plus importants à savoir les stations de traitement des eaux usées de Romans et de Valence. Ces sites ont reçu le label « refuge LPO » en 2021.

Pour les 41 autres stations de traitement des eaux usées, un diagnostic a été confié à la LPO en 2019.

Suite à la restitution de cette étude en 2020, le conseil d'exploitation de la régie assainissement a validé la mise en place d'actions sur 5 stations de traitement des eaux usées : Barbières, Marches, Montrigaud, St-Bonnet-de-Valclérieux et Upie. Une gestion raisonnée de ces sites a démarré en 2021.

En 2021, un test d'écopaturage a été mis en place avec des chèvres et des moutons d'Ouessant sur les stations de traitement des eaux usées de Charpey et de St Vincent-la-Commanderie. L'écopaturage réduit les déchets verts liés à la fauche et contribue à la fertilisation naturelle des sols, bénéfique à la faune et à la flore. Il contribue à limiter l'embroussaillage et à contrôler les ligneux et les espèces végétales envahissantes, même sur des sites difficiles d'accès. Ce test sera poursuivi en 2022.

Exploitation et fonctionnement des ouvrages d'assainissement

Modes de gestion

Le scénario arrêté en 2016 par Valence Romans Agglo est complètement mis en œuvre depuis le 01/10/2018.

Délégation de service public

Les 2 principaux contrats de délégation de service public (DSP) confiés à VEOLIA sont :

- ▶ l'exploitation de la collecte et du traitement des 10 communes raccordées à la station de traitement des eaux usées de Romans. Ce contrat, qui a démarré le 01/01/2018, s'est traduit par la mise en place d'un stockage dynamique de temps de pluie qui permet depuis juin 2020 de traiter jusqu'à 31 000 m³/j sur la station de traitement des eaux usées contre 14 990 m³/j auparavant. Les volumes déversés directement dans la Savasse et sans traitement ont été considérablement réduits en temps de pluie. Ce contrat qui a une durée de 12 ans se terminera le 31/12/2029.
- ▶ pour l'exploitation des stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence, des collecteurs de la couronne valentinoise et de l'ex Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la région portoïse. Ce contrat a une durée de 15 ans et se terminera le 30/09/2033.

Valence Romans Agglo gère aussi le contrat de DSP de la commune de Peyrus pour l'exploitation des réseaux et de la station de traitement des eaux usées. Ce contrat s'est

terminé le 31/12/2021.

Régie directe

Le périmètre du service exploitation de la direction de l'assainissement est passé progressivement de 6 communes en 2014 à 13 communes en 2018. Cela a permis une optimisation des moyens matériels et humains. Les réseaux, postes de refoulement, et bassins d'orage des 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence et de Valence sont exploités par du personnel de Valence Romans Agglo (soit 951 km de réseaux, représentant 59 % du total).

Prestation de services

L'exploitation des systèmes d'assainissement de taille plus petite a été confiée à la SAUR. Ce contrat a démarré le 01/01/2018. Fin 2021, la SAUR s'est vue reconduite pour 4 années.

Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère



Répartition géographique des modes de gestion

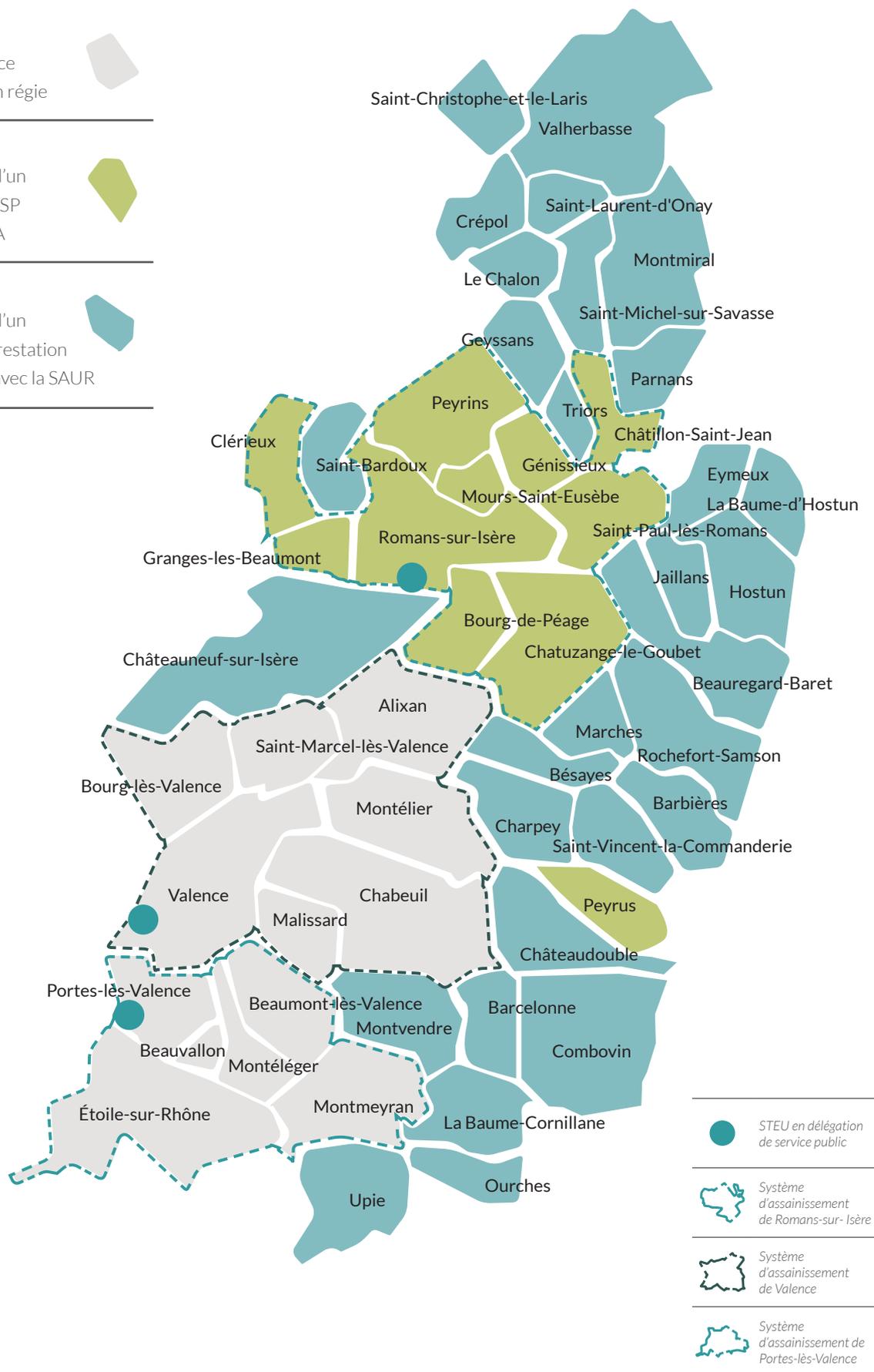
Communes dont le service est assuré en régie



Communes bénéficiant d'un contrat de DSP avec VEOLIA



Communes bénéficiant d'un contrat de prestation de services avec la SAUR



Réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales

129 KM de réseaux curés préventivement

Périmètre en régie directe (13 communes, Systèmes d'assainissement de Valence et de Portes-lès-Valence)

La régie d'assainissement de l'agglomération intervient sur les 13 communes raccordées aux stations de traitement des eaux usées de Valence et Portes Les Valence.

22 agents interviennent sur le périmètre en régie directe, 10 égoutiers, 4 électro mécaniciens, 1 agent polyvalent, 3 maçons et 3 agents de maîtrise. Quatre camions hydro-cureurs sont utilisés pour le curage et le débouchage des réseaux et ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales.

Ces nettoyages concernent :

- ▶ Les obstructions sur réseau ou branchements,
- ▶ Les curages préventifs,
- ▶ Les entretiens des postes de relevage.

2 campagnes annuelles de dératisation et désinsectisation des réseaux sont effectuées sur le périmètre de la régie afin de limiter le développement des nuisibles (rats, blattes...). 112 interventions de traitement ponctuel des réseaux ont été faites en 2021.

En 2021, et suite aux demandes des communes, la régie assainissement intervient désormais ponctuellement pour traiter les foyers de moustiques tigres parfois présents dans les caisses des grilles et avaloirs. Les interventions restent limitées aux secteurs identifiés par les communes.

2 types de prestations sont possibles, soit des interventions ponctuelles visant à éliminer les petites quantités d'eau restant au fond des ouvrages de collecte des eaux pluviales, soit avec un larvicide (BTI).

Périmètre en prestation de services

La SAUR, prestataire de service, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement (réseaux, postes de relevage et stations de traitement des eaux usées) sur 30 communes de l'agglomération.

Périmètre en délégation de service public

VEOLIA, titulaire des 3 contrats de DSP assainissement, intervient pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement sur 12 communes de l'agglomération.

Comparatif des 3 périmètres

	Régie	Prestation de services	Délégation de service public	TOTAL
Interventions de désobstruction	522	89	256	867
Km de réseaux d'assainissement curés	71	15	38	124
Total périmètre	681	160	377	1219
% de réseaux curés	11	10	10	10
km de réseaux d'eau pluviale curés	1.7	3	0	5
Total périmètre	270	55	71	396
% de réseaux curés	1	6	0	1,2
Grilles/avaloirs nettoyés	1985	326	7134	9445
Total périmètre	16 563	1 830	7 940	26333
% de grilles/avaloirs curés	12	17	89	35
Puits d'infiltration curés	226	32	416	674
Total périmètre	3 165	168	869	4202
% de puits d'infiltration curés	7	19	47	16
Tampons renouvelés	186	NC	9	195



Opération de désinsectisation des réseaux

Traitement des eaux usées et pluviales

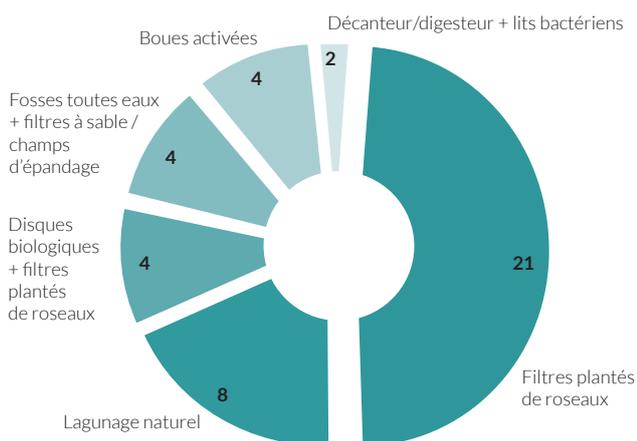
Valence Romans Agglo assure l'exploitation et le bon fonctionnement de 43 STEU sur un périmètre de 52 communes pour une capacité totale de traitement de 371 345 équivalents habitants. Ses ouvrages permettent d'assurer le traitement des eaux usées et pluviales collectées et acheminées par les réseaux.

37 stations de traitement des eaux usées sont exploitées par la SAUR via un marché de prestation de service, 6 par VEOLIA dans le cadre de contrats de délégation de service public. A noter qu'une nouvelle station de traitement des eaux usées a été mise en service en 2019, celle de la commune de Miribel.

Type de traitement

La majorité des petites stations de traitement présentes sur le territoire ne nécessitent pas d'électricité pour fonctionner. Il s'agit de procédés d'épuration avec un écoulement gravitaire privilégié nécessitant peu d'entretien et permettant de limiter les coûts de fonctionnement, tout en assurant de bons rendements épuratoires.

A noter que les eaux usées des communes de La Baume d'Hostun et d'Hostun sont traitées par la station de traitement des eaux usées du SMABLA (Syndicat Mixte d'Assainissement pour la Bourne et la Lyonne Aval), située sur la commune de St-Nazaire-en-Royans.



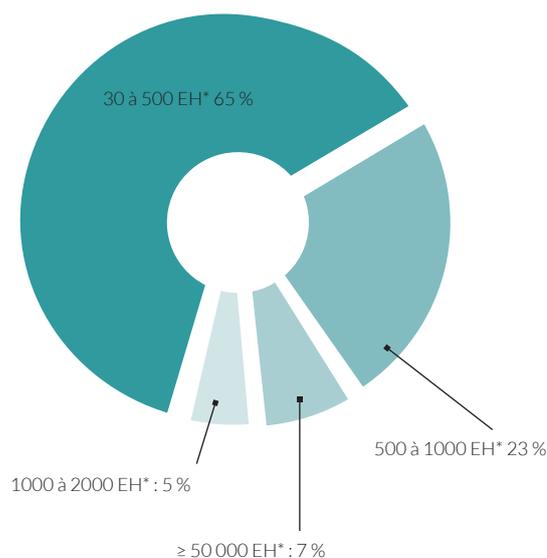
* Équivalent-Habitant (EH)

Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station
soit 21,9 kg de DBO5/an.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

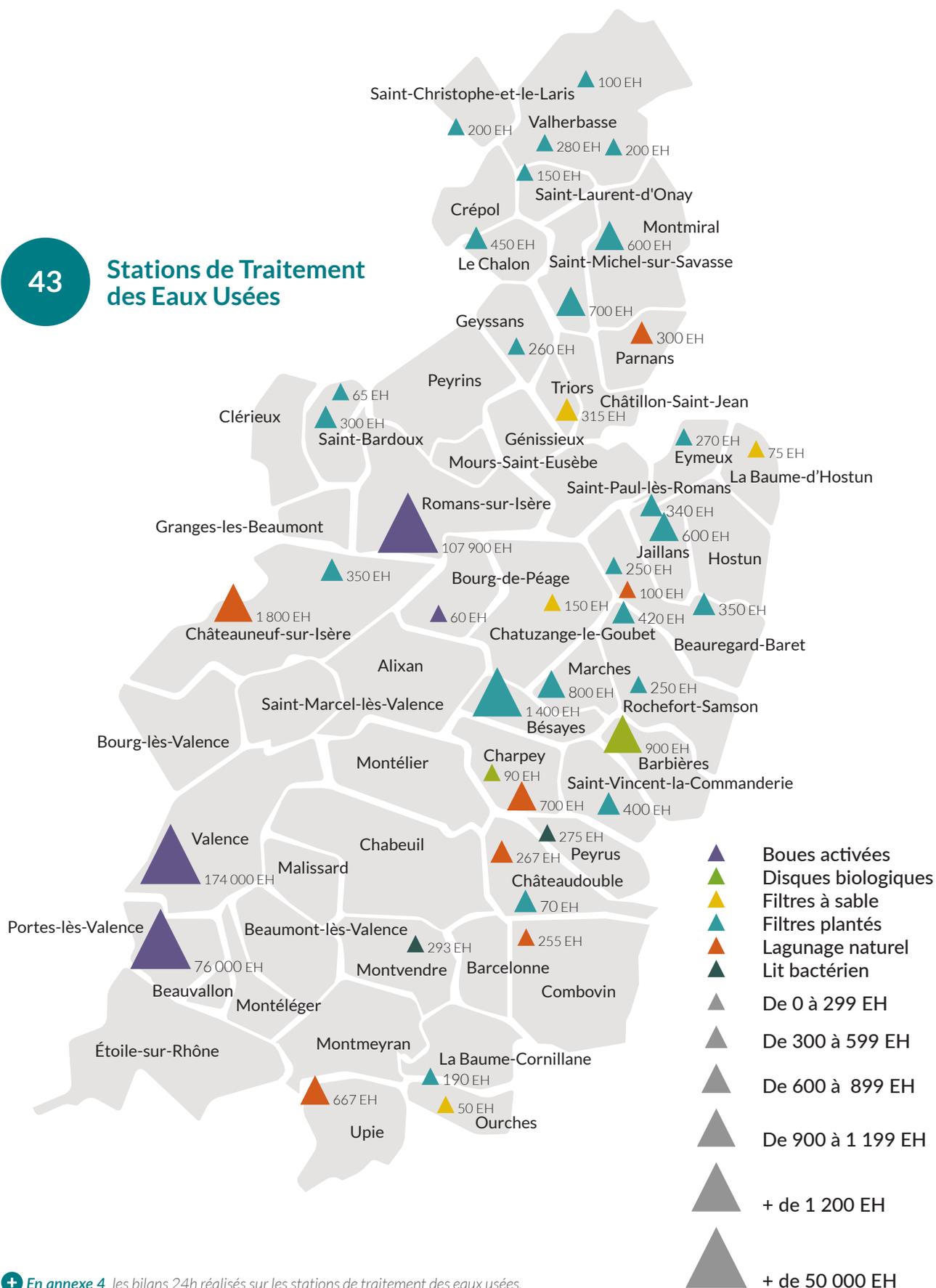
Taille des Stations de Traitement des Eaux Usées



Types de filières des stations de traitement des eaux usées (STEU)

43

Stations de Traitement des Eaux Usées



+ En annexe 4 les bilans 24h réalisés sur les stations de traitement des eaux usées, à l'exception de celles de Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Pour ces 3 stations, les bilans 24 h sont reportés dans les bilans annuels de ces 3 systèmes d'assainissement.

Station de traitement des eaux usées de Valence

Cette station, mise en service en 2003, traite les eaux usées du système d'assainissement de Valence. Son exploitation est assurée par Veolia Eau.

La station de traitement des eaux usées de Valence a traité un volume collecté de 10 216 530 m³ en 2021.

Les boues de la station sont dirigées vers l'incinérateur présent sur le site de la station. Lors des périodes d'arrêt du four les boues sont évacuées vers différents sites de compostage.

Les performances de la station restent satisfaisantes.

Résultats 2021	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	2 480 317	4 641 340	2 034 655	413 957
Pollution rejetée (kg/an)	252 571	482 036	137 988	69 068
Rendement	90%	90%	93%	83%
Boues produites (TMS/an)	1 875			
Volume (m ³ /an)	10 302 530			

En 2021, 0,64% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 66 010 m³. 7% des effluents ont été traités par le traitement physico-chimique (temps de pluie) soit 713 330 m³. Ces volumes sont supérieurs à ceux des années précédentes car des arrêts de la file biologique ont été nécessaires en lien avec les travaux de construction de l'unité de méthanisation. Ces arrêts ont nécessairement impacté la qualité du traitement ce qui explique les rendements toujours conformes aux exigences réglementaires mais cependant moins élevés que les années précédentes.

450

élèves accueillis sur la station

Les charges de pollution moyennes reçues par la station de traitement des eaux usées se situent en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 47% et 53% en DBO.

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2019	2020	2021	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		4 568 658	4 854 851	5 051 786	4,1%
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,08	1,18	1,23	
Ratio kwh/m ³ traité	0,91	0,43	0,48	0,52	

Faits marquants

Le four d'incinération des boues n'a pas pu redémarrer en 2021, d'une part compte tenu des travaux pour la mise en place d'un nouvel échangeur de chaleur et d'autre part de difficultés de fonctionnement. Un diagnostic global de l'installation a été lancé par l'exploitant pour redéfinir les variables de fonctionnement de cet équipement. Les boues ont donc été évacuées en compostage toute l'année.

En 2021, Valence Romans Agglo et VEOLIA ont confié à ADOS la prise en charge de la visite pédagogique de la station de Valence. 18 visites ont été programmées sur le site avec près de 450 élèves et 70 adultes accompagnants, qui ont pu s'approprier de manière ludique le cycle de l'eau et le processus de dépollution des eaux usées. En 2022 et 2023, l'objectif est de mettre en place de nouveaux panneaux pédagogiques pour ces visites.

Station de traitement des eaux usées de Valence



Station de traitement des eaux usées de Portes-lès-Valence

Cette station mise en service en 2001, traite les eaux usées du système d'assainissement de Portes les Valence.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau.

Les performances du système de traitement sont satisfaisantes.

Résultats 2021	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	652 51	1 576 705	742 798	143 033
Pollution rejetée (kg/an)	11 647	93 878	19 629	6 707
Rendement	95%	94%	97%	94%
Boues produites (TMS/an)	617			
Volume (m³/an)	2 438 198			

En 2021, 2% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans le Rhône sans traitement, soit 51 216 m³.

Les charges de pollution moyennes reçues par la station d'épuration se situent très en deçà de sa capacité nominale. Le taux de charge moyen en DCO est de 38% et 44% en DBO.

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2019	2020	2021	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		1 666 875	1 490 498	1 594 136	7,0%
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	1,12	1,08	1,05	
Ratio kwh/m³ traité	0,91	0,65	0,65	0,65	

3 919

Tonnes de boues (en matières sèches) produites par les 3 principales stations de traitement

Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère

Cette station mise en service en 2002, traite les eaux usées du système d'assainissement de Romans. La station reçoit une part notable d'effluent d'origine industrielle ce qui induit des variations importantes des charges reçues.

Son exploitation est confiée à Veolia Eau.

Les performances de la station sont globalement bonnes. Cependant la station reçoit régulièrement des charges de pollution très supérieures à sa capacité de traitement ce qui conduit à des non conformités.

Résultats 2021	MES	DCO	DBO5	NTK
Pollution entrante (kg/an) y compris DO	1 770 424	3 552 386	1 595 066	310 153
Pollution rejetée (kg/an)	157 601	341 322	64 989	51 494
Rendement	90%	90%	96%	70%
Boues produites (TMS/an)	1 427			
Volume (m³/an)	4 637 521			

En 2021, 5% des volumes arrivant à la station ont été déversés, via le déversoir d'orage de tête de station, dans l'Isère sans traitement, soit 255 470 m³.

Le taux de charge moyen en DCO est de 73% et 68% en DBO5. Cependant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO, Charge Brute de Pollution Organique) est nettement supérieure à la capacité de la station : 8 465 kg/j soit 131% de la capacité nominale en 2021.

Bilan énergétique de la station	Indicateurs de référence	2019	2020	2021	Écart n/n-1
Consommation électrique kwh/an		3 320 856	1 490 498	1 594 136	-6,8%
Ratio kwh/kg DCO éliminé	1,04	3 199 729	1,08	1,05	
Ratio kwh/m³ traité	0,91	2 980 943	0,65	0,65	

Faits marquants

D'importants travaux de renouvellement des équipements ont été réalisés par l'exploitant au cours de l'année. Les principaux concernant les ouvrages de dégraissage et de dessablage situés en début du traitement qui ont été entièrement réhabilités. L'ensemble des diffuseurs de la file biologique N°1 ont été changés et les surpresseurs d'aire « assimilation » des 2 files de traitement ont été renouvelés.

Conformité des systèmes d'assainissement

Trois critères de conformité, dont un pour le système de collecte et deux pour le système de traitement, sont calculés pour les systèmes d'assainissement supérieurs à 2 000 Equivalents Habitant.

Système de collecte

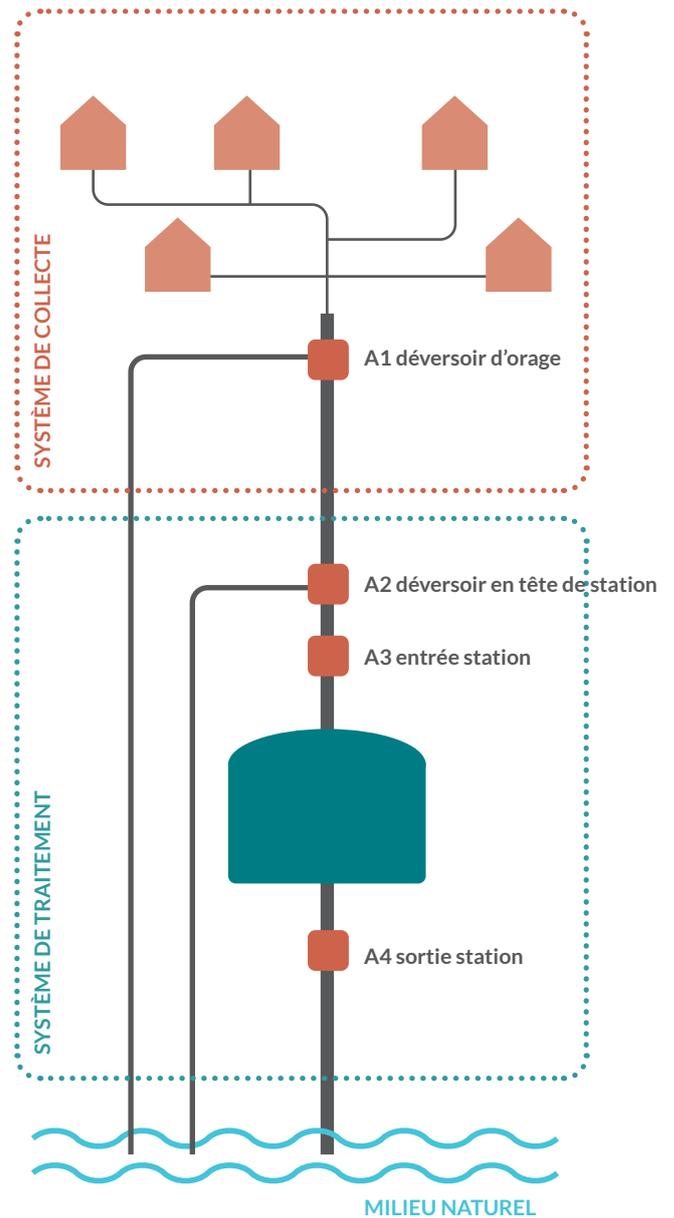
Les réseaux unitaires sont équipés de déversoirs d'orage permettant un délestage vers le milieu naturel dès lors que leur capacité est dépassée, par temps de pluie.

Certains déversoirs d'orage sont soumis à autosurveillance si la charge organique au droit de l'ouvrage est supérieure à 2 000 EH. Ils sont alors considérés comme des points réglementaires A1.

La conformité des systèmes de collecte peut s'apprécier sur l'un des trois critères suivants :

- ▶ Moins de 20 jours de déversements durant l'année pour chaque déversoir d'orage soumis à autosurveillance,
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5% des volumes d'eaux collectés produits par l'agglomération durant l'année.
- ▶ Les rejets par temps de pluie doivent représenter moins de 5% des flux de pollution collectés par l'agglomération durant l'année.

Afin de prendre en compte la variabilité interannuelle de la pluviométrie, cette analyse est menée sur la base des 5 dernières années.



Station de traitement des eaux usées de Romans-sur-Isère



Valence

Sur les 18 déversoirs d'orage du système de collecte, 10 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la direction de l'assainissement a arrêté son choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Valence sur le critère flux.

La station de traitement des eaux usées de Valence a traité un

volume collecté de 10 216 530 m³ en 2021. Le volume d'eau déversé en tête de station, avant traitement est de 66 010m³, le volume total collecté sur le système de collecte est donc de 10 282 540 m³.

Ce volume reste stable par rapport à 2020 (+ 0,7%). Le volume déversé au niveau des déversoirs A1 et R1, du réseau de collecte est de 811°639m³, ce qui est équivalent à l'année 2019, ce qui est cohérent avec les cumuls de précipitations.

Ouvrage	Flux - Charge DBO5 (Kg/an)					Moyenne glissante
	2017	2018	2019	2020	2021	
Charge déversé A1	74 835	101 372	115 722	81790	123 144	101 087
Charge A3	1 919 436	1 921 143	2 228 397	1 903 112	1 996 323	1 993 682
Charge A2	191	1 101	3 529	1 786	2 985	2 985
Charge collectée A1+A2+A3	1 994 462	2 023 616	2 347 648	1 986 689	2 097 754	2 097 754
% déversé/collecté	3,8 %	5,0 %	4,9 %	4,1 %	4,8 %	4,8 %
Le système de collecte de Valence est considéré comme conforme en 2021						

Portes-lès-Valence

Sur les 27 déversoirs d'orage du système de collecte, 3 seulement sont soumis à autosurveillance.

CRITÈRE JOURS DE DÉVERSEMENTS							
Ouvrage	Nombre de jours de déversement					Moyenne	Situation réglementaire
	2017	2018	2019	2020	2021		
DO Iles du Chiez	8	12	17	13	23	14.6	CONFORME
DO Lorient	1	2	3	2	5	3.8	CONFORME
DO Beauvallon	1	1	4	2	6	2.8	CONFORME

CRITÈRE VOLUME							
Ouvrage	Volume (m ³ /an)					Moyenne glissante	
	2017	2018	2019	2020	2021		
Volume déversé A1	1 566	1 236	4369	768	2 984	2 185	
Volume A3	2 253 110	2 699 878	2 675 979	2 315 353	2 494 800	2 487 824	
Volume A2	43 004	43 370	39 398	20 423	51 213	39 482	
Volume collecté A1+A2+A3	2 297 680	2 744 484	2 719 746	2 336 544	2 548 997	2 529 490	
% déversé/collecté	0,07 %	0,05 %	0,16 %	0,03 %	0,12 %	0,09 %	
Le système de collecte de Portes-lès-Valence est considéré comme conforme en 2021							

Les déversoirs d'orage du système de collecte ont une capacité inférieure à 600 kgDBO₅/j, les flux déversés au niveau des déversoirs A1 ne sont donc pas mesurés. Le taux de flux de pollution déversé par rapport au flux de pollution collecté ne peut pas être calculé. Le choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Portes-lès-Valence est en cours d'étude et sera arrêté à la fin du schéma directeur, lorsque le porter à connaissance du système sera déposé.



1,58 millions de m³ au total déversés par les déversoirs de l'Agglo

Romans-sur-Isère

Sur les 62 déversoirs d'orage du système de collecte, 15 sont soumis à autosurveillance.

En 2020, la direction de l'assainissement a arrêté son choix du critère de conformité collecte du système de collecte de Romans-sur-Isère sur le critère flux.

À titre indicatif, au cours de l'année 2021, le volume traité par la station de traitement des eaux usées a été de 4 637 521 m³ d'effluents et les volumes rejetés respectivement aux points A1 et A2 ont été de 829 132 m³ et 255 470 m³

Suite aux travaux réalisés fin 2020, au niveau des déversoirs 9 et 15, les volumes déversés dans la Savasse ont été bien inférieurs aux années précédentes.

Ouvrage	Flux - Charge DBO5 (Kg/an)					
	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne glissante
Charge déversé A1	64 001	191 382	106 216	159 079	148 787	125 481
Charge A3	1 656 565	1 894 551	1 870 321	1 532 525	1 557 712	1 744 786
Charge A2	39 460	77 528	39 224	25 588	51 555	47 464
Charge collectée A1+A2+A3	1 760 026	2 163 461	2 015 761	1 717 192	1 758 054	1 917 731
% déversé/collecté	3,6%	8,8%	5,3%	9,3%	8,5%	6,5%
Le système de collecte de Romans-sur-Isère est considéré comme non conforme en 2021						

► Système de traitement : conformité des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Valence

Le débit de référence* du système d'assainissement de Valence pour 2021 (42 328 m³/j) est inférieur au débit de conception de la station de traitement des eaux usées (46 750 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2021, pendant la semaine la plus chargée de l'année (CBPO 164 490 EH), est inférieure à la capacité nominale de la station (171 666 EH).

L'année 2021 a été marquée par la réalisation d'importants travaux dans le cadre de la construction du méthaniseur sur le site de la station d'épuration. Le traitement des effluents a été impacté à deux reprises, lors des travaux de juin et d'octobre et la qualité du rejet a été dégradée lors de ces phases de travaux. Ces non conformités survenues lors d'opérations programmées, ont été écartées du jugement de la conformité annuelle.

Le système de traitement est resté très performant en dehors de ces phases d'arrêt partiel, et aucune non-conformité n'a été relevée.

Au titre de l'année 2021, le système de traitement de Valence est considéré conforme aux prescriptions nationales et locales.

Portes-lès-Valence

Le débit de référence du système d'assainissement de Portes-lès-Valence de 2021 (12 390 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (8 942 m³/j).

La station d'épuration de Portes les Valence a traité un volume de 2 494 800 m³ en 2021. Le volume d'eau déversé en tête de station, avant traitement est de 51 213 m³, le volume total collecté sur le système de collecte est donc de 2 546 013 m³ (A2+A3). Ce volume est en hausse de 9% par rapport à 2020, notamment en raison d'une pluviométrie plus importante : 783 mm en 2021, pour seulement 570 mm en 2020. Les volumes observés retrouvent les niveaux de ceux de 2019.

La charge brute de pollution organique reçue en 2021 est de 51 470 EH. La CBPO et la taille de l'agglomération sont à peu près constante depuis 2018. Une légère baisse est observée en 2021 avec une CBPO estimé de 3 088 kg contre 4 277 kg en 2020.

Le système de traitement de Portes-lès-Valence est considéré conforme aux prescriptions nationales et locales.

* Débit de référence = percentile 95 = valeur telle que 95 % des valeurs mesurées sont en dessous et 5 % sont au-dessus, calé sur la moyenne des 5 dernières années.

Romans sur Isère

Le débit de référence de la station de traitement des eaux usées de Romans sur Isère de 2021 (24284 m³/j) est supérieur au débit de conception de l'ouvrage (14 990 m³/j).

La charge brute de pollution organique reçue en 2021 (141°083 EH), correspondant à la semaine la plus chargée de l'année, est largement supérieure à la capacité nominale de la station (107 900 EH). Des pics de charge sont constatés durant toute l'année.

De trop nombreux déversements au déversoir en-tête de station (58 jours) ainsi qu'au by-pass (186 jours) ont lieu. Sur l'année 2021, il a été constaté 5 bilans Non Conformes et 19 rédhitoires en condition normale de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, le système de traitement de Romans sur Isère est considéré comme non conforme aux prescriptions nationales et locales.

La Commission Européenne a engagé une procédure précontentieuse contre la France des installations de traitement des eaux usées de Romans sur Isère pour non-respect, au titre de 2014, des exigences fixées par la directive relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Autres STEU < 2000 EH

Les performances épuratoires des 40 autres stations de traitement des eaux usées sont conformes à la réglementation, à l'exception en 2021 de celles de Chateauneuf-sur-Isère, Montvendre et Upie.

Sur Upie, la station de traitement des eaux usées est responsable d'une dégradation du cours d'eau la Jalatte. En 2021, un schéma directeur a été réalisé sur la commune d'Upie avec l'adoption d'un programme de travaux. La construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées a été inscrite dans le programme pluriannuel d'investissement de la régie assainissement.

Une étude pour la réalisation d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Montvendre est en cours avec des travaux prévus courant 2022/2023.

Des travaux de modification du pré traitement de la STEU de Châteauneuf Sur Isère ont été réalisés en 2021 afin de fiabiliser la mesure en entrée. Un plan d'actions a été proposé aux services de l'Etat pour retrouver rapidement la conformité du système.

Station de traitement des eaux usées de Montmiral



Station de traitement des eaux usées de Montmiral

Le diagnostic permanent

Le diagnostic permanent est une démarche continue d'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées. Ce diagnostic consiste à :

- ▶ une connaissance approfondie et permanente de l'état structurel et fonctionnel du système d'assainissement,
- ▶ mieux prévenir et identifier les dysfonctionnements,
- ▶ suivre et évaluer l'efficacité des actions correctives,
- ▶ exploiter le système d'assainissement avec une stratégie d'interventions planifiées et optimisées sur les plans techniques et financiers,
- ▶ élaborer et suivre un plan d'action d'amélioration permanente du système d'assainissement.

La réglementation (arrêté du 21 juillet 2015) impose la mise en place d'un diagnostic permanent au plus tard le 31 décembre 2020 pour les agglomérations d'assainissement de taille supérieure ou égale à 10 000 EH.

Sur le territoire de l'Agglo, 3 systèmes d'assainissement sont concernés, à savoir les systèmes de Portes-lès-Valence, Romans-sur-Isère et Valence.

Ce diagnostic vise notamment à :

1. Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;
2. Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
3. Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;
4. Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.



En 2021, cela s'est traduit concrètement sur les différents systèmes de la manière suivante :

- ▶ la définition de secteurs d'interventions prioritaires pour les inspections télévisées sur les 3 systèmes d'assainissement,
- ▶ la quantification des déversements aux milieux naturels et l'estimation des eaux claires parasites permanentes par secteur,
- ▶ la caractérisation de la sensibilité des milieux et de leur suivi,
- ▶ la poursuite de la mise en place de la gestion patrimoniale des réseaux et des équipements :
 - Sur le territoire romansais, par un travail important engagé pour intégrer 60 km de réseaux inspectés soit 13,6% du patrimoine, dans le logiciel de gestion patrimoniale OCTAVE. Une première analyse de l'exploitation de ses ITV a été réalisée et un programme de réhabilitation est en cours d'élaboration.
 - Sur le reste du territoire un marché pour la mise en œuvre d'un logiciel de gestion patrimoniale a été lancé avec le prestataire ALTEREO. Le déploiement du logiciel sera effectif fin 2022.
- ▶ Le lancement d'actions spécifiques respectivement sur les systèmes de Valence et de Romans, pour la recherche de polluants et la définition des charges de pollutions entrantes des rejets non domestiques connus,
- ▶ La poursuite des campagnes de récolement des réseaux pour les communes de Bésayes, Beauregard-Baret, Charpey, et Chateauneuf-sur-Isère, qui ne sont pas encore en classe de précision A comme l'exige la réglementation. Cette mise à jour des plans des réseaux sera finalisée fin d'année 2022 pour l'ensemble des communes. Cette mission permet d'avoir des données fiables : pour les réponses aux demandes de DT-DICT, pour les études et travaux, pour l'instruction des demandes d'urbanisme et pour alimenter le logiciel de gestion patrimoniale des réseaux.

Etudes et travaux

Travaux réalisés en assainissement collectif et en gestion des eaux pluviales

La régie assainissement réalise en interne une partie des études de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux « classiques » d'extensions ou de réhabilitations de réseaux et de mise en place d'ouvrages d'infiltration d'eaux pluviales avec une équipe de 6 techniciens.

Pour les opérations plus complexes (par exemple création de stations de traitement des eaux usées, bassins d'orage, ou extensions de plus grande ampleur), la direction de l'assainissement fait appel à des prestataires externes. Ces opérations sont suivies par 4 chargés d'opérations.

Enfin une partie des travaux sont réalisés dans le cadre des 2 contrats de délégation de service public.

Les réalisations majeures en 2021 se concentrent sur le site de la station de traitement des eaux usées de Valence avec 4 078 k€ de dépenses qui comprennent :

- ▶ la poursuite des travaux de la méthanisation des boues sur le site de la station de traitement des eaux usées de Valence,
- ▶ le remplacement de l'échangeur de l'incinérateur des boues. Le nouvel échangeur mis en place permettra de récupérer une grande partie de la chaleur fatale de l'incinérateur, pour chauffer les boues avant digestion,
- ▶ les réparations du four de l'incinérateur, suite à l'incident de 2020.

Travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées

En 2021, le linéaire de renouvellement de réseaux se porte à 2 097 m au total pour les réseaux d'assainissement, soit 0,17 %, cela reste notablement insuffisant par rapport à l'objectif à terme de renouveler 1 % des réseaux d'assainissement par an, soit 12 km.

L'objectif est bien de progresser avant la fin du mandat sur ce taux de renouvellement des réseaux avec le déploiement de logiciels de gestion patrimoniale en 2021 et 2022 sur le secteur en DSP avec l'outil VEOLIA et sur le reste du

2 097

mètres de réseaux renouvelés

territoire avec l'outil acheté par la régie assainissement. Cela permettra d'identifier les secteurs à renouveler prioritairement et de se dégager progressivement des programmes voiries des communes pour le renouvellement des réseaux d'assainissement.

Les principales dépenses réalisées en matière de réhabilitation des réseaux en 2021 sont les réseaux de la rue F. Kiene à Beaumont-lès-Valence et ceux de la rue du vieux village à Saint-Paul-lès-Romans.

+ En annexe 5.1 la liste des dépenses mandatées en 2021 relatives à des opérations de renouvellement

Travaux d'extension de réseau d'eaux usées

Les extensions de réseaux mises en service cumulent un linéaire 888 m.

Les principales dépenses réalisées en 2021 pour des extensions du réseau eaux usées sont les opérations réalisées :

- ▶ à Chatuzange-le-Goubet au niveau du rond-point de Pizançon,
- ▶ à Portes-lès-Valence, route de Monerit,
- ▶ à Beauvallon, quartier des Blaches pour le raccordement de 2 nouveaux lotissements.

À noter fin 2021, le démarrage de 2 opérations importantes : la desserte des rues du Royans et Claude Marcé à Mours-Saint-Eusèbe, et la desserte des quartiers des Dinas, Petiots, Rorivas, à Montmeyran.

+ En annexe 5.2 la liste des dépenses mandatées en 2021 relatives à des travaux d'extension de réseau d'eaux usées

8,9 M €

HT de travaux en assainissement et gestion des eaux pluviales

Travaux de gestion des eaux pluviales

La régie assainissement assure en tant que prestataire de services pour Valence Romans Agglo le pilotage et le suivi de la réalisation des travaux de gestion des eaux pluviales.

+ En annexe 5.3 la liste des dépenses mandatées en 2021 relatives à des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

+ En annexe 5.4 la liste des dépenses mandatées en 2021 relatives à des travaux en comaitrise d'ouvrage avec les communes

À noter qu'une partie des travaux de gestion des eaux pluviales peuvent être réalisés par les communes pour le compte de Valence Romans Agglo dans le cadre d'une convention de comaitrise d'ouvrage. L'Agglo rembourse la commune à l'avancement des travaux. Le détail des travaux réalisés en comaitrise d'ouvrage est joint en annexe.

Branchements

La Direction de l'assainissement réalise les travaux des demandes de branchement (partie publique du branchement) sur les 51 communes qui disposent d'un service public d'assainissement collectif.

L'utilisateur fait une demande qui est suivie par un rendez-vous dans les 15 jours avec un technicien de la direction. Un devis est ensuite envoyé à l'utilisateur. Les travaux sont réalisés 2 mois au maximum après réception à l'Agglo de l'acceptation du devis par le demandeur. Les branchements sont facturés selon un forfait défini par une longueur et une profondeur, détaillé dans la délibération n°2019_120.

En 2021 :

- ▶ 325 demandes de branchement ont été traitées (cf. détail par commune en annexe)

- ▶ 255 rendez-vous ont été fixés
- ▶ 188 devis produits
- ▶ 108 demandes ont été classées sans suite
- ▶ 141 branchements ont été réalisés. Ce chiffre n'intègre pas les branchements réalisés dans le cadre de viabilisation de lotissements ou d'extensions de réseaux.

+ En annexe 5.5 la liste des branchements par commune

141

nouveaux branchements

Travaux ponctuels en assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales

Les travaux ponctuels concernent principalement les petits travaux sur le réseau (casses sur le réseau, regards à reprendre, déviements, création de puits d'infiltration...)

- ▶ 112 interventions
- ▶ 226 k€ HT de dépenses sur le budget annexe assainissement et 150 k€ TTC pour le budget général.

Remplacement des tampons sur le périmètre en régie (13 communes)

Sur le périmètre de la régie (13 communes), une équipe de maçons au sein du service exploitation procède au remplacement ou à la réparation des tampons des regards.

En 2021, Valence Romans Agglo a remplacé et réparé 206 tampons de regards (198 en 2020 et 215 en 2019).





Études assainissement et gestion des eaux pluviales

En 2021, la finalisation des études structurantes s'est poursuivie avec la poursuite du schéma directeur d'assainissement de Portes-lès-Valence.

Le total des études, investigations préalables réalisées en assainissement (budget de la régie assainissement) s'élève à 796 k€ HT.

Diagnostic préalables aux études (principalement Inspection télévisées)	248 k€
Tests et essais dans les opérations préalables à la réception	76 k€
Étude de sol	40 k€
Géodétection de réseaux	12 k€
Maîtrise d'œuvre, opc, csps	208 k€
Étude réutilisation des eaux usées traitées (solde)	22,7 k€
Schéma directeur d'assainissement du système de Portes-lès-Valence	102 k€
Schéma directeur d'assainissement du système de Romans-sur-Isère (solde)	56 k€
Levés topographiques	32 k€
Total général	796 k€

+ En annexe 5.7 montant des études engagées en matière d'assainissement par communes

En gestion des eaux pluviales, la majorité des études concernent la réalisation d'études de sol (évaluation de la perméabilité du sol en vue de dimensionnement des ouvrages d'infiltration), et les études de maîtrise d'œuvre. Le total des dépenses effectuées en 2021 se portent à 133 k€ HT

+ En annexe 5.8 montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune

930 K € HT d'études pour l'assainissement et la gestion des eaux pluviales

Relations aux usagers

Accueil des usagers

Un accueil physique est dédié aux usagers de l'assainissement sur le site de Pizançon à Chatuzange-le-Goubet de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, du lundi au vendredi.

L'accueil téléphonique avec un numéro unique (04 75 75 41 50) dédié aux usagers de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 du lundi au vendredi a traité 9 254 appels en 2021 soit une moyenne de 772 appels/mois. Le taux de décroché en 2021 est supérieur à 89 % et à l'objectif fixé de 85 %.

772

appels par mois
en moyenne



Urbanisme et assainissement

Avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

La Régie assainissement est obligatoirement consultée sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme et émet un avis technique de conformité (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) aussi bien sur la partie assainissement que sur la gestion des eaux pluviales.

En 2021, le nombre de demandes d'urbanisme traitées atteint un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

+ En annexe 6.2 les avis délivrés par commune

1 877

avis donnés au titre
de l'urbanisme

Zonage d'assainissement

La révision des zonages se fait préférentiellement en parallèle des procédures de révision des PLU pour que soient intégrées pleinement les contraintes liées à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales. L'enquête publique est, si possible, menée conjointement à celle de la révision du PLU. Les zonages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales doivent être annexés au PLU afin d'être rendus opposables.

Actuellement, 2 communes (Bourg-lès-Valence, Malissard) ont approuvé ou annexé un zonage de gestion des eaux pluviales à leur PLU. L'objectif à terme est de couvrir l'ensemble du territoire par des zonages de gestion des eaux pluviales.

Plusieurs communes ont engagé la révision de leur PLU en 2021 ce qui conduira à la publication en 2022 et 2023 de 15 zonages d'assainissement révisés.

+ En annexe 6.1 détail de l'avancement de la révision des zonages par commune



Contrôles des branchements

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et le nouveau contrat de délégation de service public pour le système d'assainissement de Romans, VEOLIA assure les contrôles des branchements au réseau d'assainissement sur les 10 communes du périmètre du contrat.

Sur le reste du territoire, ce service de contrôle est assuré par 2 agents de la direction de l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2019.

Si la demande est faite par l'utilisateur (principalement lors de la vente d'habitations), le contrôle est facturé 140,22 € TTC par VEOLIA sur le périmètre en DSP ou 135 € TTC par Valence Romans Agglo sur le reste du territoire.

Les contrôles sont ciblés sur des secteurs connus pour les présences d'eaux claires parasites en temps de pluie. Cela permet d'engager des actions auprès des particuliers leur demandant de faire des travaux de déconnexion de leurs eaux pluviales qui doivent être gérées sur leur parcelle.

En 2021, des campagnes ont été conduites sur les communes d'Alixan, Malissard, Romans, Triors, Montéleger et Montmeyran.

Les contrôles sont aussi réalisés en vue de collecter la Participation Financière à l'Assainissement Collectif, et ponctuellement, ils sont réalisés préalablement aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

	Dans les 10 communes de la DSP	Hors périmètre de la DSP
À la demande de l'utilisateur	48	47
À l'initiative de la collectivité	89	275
<i>Dont diagnostic initial</i>	34	139
<i>Dont contre-visite</i>	4	32
<i>Dans le cadre de schéma directeur/ investigations</i>	5	58
<i>Pour vérifier l'effectivité des écoulements (PFAC)</i>	46	46
TOTAL	134	332

+ En annexe 7 le détail des contrôles de branchement par communes

Au total, ce sont 466 contrôles qui ont été réalisés en 2021 par les équipes du service public d'assainissement de l'Agglo ou par son délégataire.

Dans le cadre d'actions de désimperméabilisations des cours d'écoles, les techniciens du service public d'assainissement ont réalisé les diagnostics des lycées Emile Loubet et Archambault à Valence et du groupe scolaire Roger Marty à Montmeyran.

L'équipe de contrôleurs est équipée en moyens techniques permettant de diagnostiquer des problèmes ponctuels et de réaliser des tests (fumée, colorants). Grâce à eux, la connaissance du patrimoine de l'assainissement s'améliore chaque jour.

Les contrôleurs jouent également un rôle de conseil et de pédagogie auprès des usagers pour expliquer la mise en œuvre et l'entretien des raccordements au réseau collectif.



466 contrôles de branchements



Rejets non domestiques et lutte contre les pollutions toxiques

Raccordement des entreprises

Le raccordement des entreprises produisant des eaux usées non domestiques est soumis à la délivrance d'une autorisation de la part de la Collectivité.

Sur le territoire, à la date du 31 décembre 2021, 89 entreprises bénéficient d'une autorisation de rejet ou d'une convention de déversement auxquelles s'ajoutent 51 constats d'absence de rejets non domestiques au réseau de collecte public.

Les établissements autorisés (dont la liste est jointe en annexe) intègrent les principaux émetteurs de pollution non domestiques identifiés. Il est à souligner que cette liste, non exhaustive, d'usagers non domestiques s'enrichit annuellement. De très nombreux établissements rejettent

encore des effluents non domestiques sans autorisation dans les réseaux d'assainissement. Le suivi des charges polluantes avec des pointes importantes en entrée des 3 principales stations de traitement des eaux usées, l'identification de substances toxiques transitant dans les réseaux de collecte et les campagnes de mesures réalisées ponctuellement dans les réseaux montrent la présence de rejets non encore identifiés. La démarche de régularisation des autorisations de déversement se poursuit donc activement.

L'année 2021 a été marquée par le renforcement de l'équipe en charge du suivi des rejets non domestiques et toxiques ainsi que par la structuration des outils et process permettant d'améliorer le nombre d'établissements diagnostiqués,

autorisés et accompagnés vers des pratiques plus adéquates. Une procédure de gestion des pollutions réseaux systèmes est également en cours de déploiement sur le territoire. En 2021, 6 événements d'origines non domestiques ont ainsi été identifiés et donné lieu à la mise en œuvre d'actions correctives.



Opération collective « Qualité eau »

Pour répondre aux enjeux nationaux de réduction des émissions de substances dangereuses dans les eaux, Valence Romans Agglo est engagée depuis septembre 2016 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme dans un dispositif d'« Opération Collective » cadrée et financée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Initialement calibrée sur la période du 1er juillet 2016-31 décembre 2019, celle-ci s'est vue renouvelée pour une période de 2 ans (2020-2021) et entre dorénavant dans le cadre du Contrat d'Agglo 2020-2024.

Menée en partenariat avec la CCI de la Drôme, l'Agglo poursuit ses actions autour des axes majeurs suivants :

- ▶ l'accompagnement gratuit et personnalisé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles pour la gestion de leurs rejets (diagnostics eau/déchets/produits dangereux, identification d'actions correctives, aides à l'investissement, ...);
- ▶ la régularisation administrative des rejets au réseau (autorisation spéciale de déversement);
- ▶ la prévention et la gestion des pollutions accidentelles;

- ▶ l'homogénéisation de la gestion des usagers non domestiques du territoire;
- ▶ la prise en compte de la connaissance « toxique » sur le territoire dans la définition des orientations;
- ▶ le déploiement d'opérations de sensibilisation et de valorisations des actions et des entreprises engagées dans la démarche (diffusion d'outils de bonnes pratiques, organisation de réunions d'informations et de sensibilisation, visites d'ouvrages assainissement, etc...).

Bilan chiffré 2021

- ▶ 39 diagnostics « eaux / déchets / produits dangereux »
- ▶ 42 mises à jour administratives dont 18 Autorisations Spéciales de Déversement (ASD) et 24 courriers attestant l'absence de rejet non domestique au réseau public de collecte
- ▶ 6 dossiers de subventions « Qualité eau » supplémentaires soit un total de 25 dossiers de subventions approuvés par l'Agence de l'Eau depuis le démarrage de l'opération collective en 2016. Avec 104 k€HT de subventions allouées en 2021, le montant total de subventions représente 515 k€HT pour des investissements atteignant 1775 k€HT.

RSDE (Rejets de substances dangereuses dans l'eau)

Il s'agit d'un plan d'actions nationales dont l'objectif est double :

- ▶ Permettre une meilleure connaissance des substances dangereuses rejetées dans l'eau.
- ▶ Contribuer à l'atteinte du bon état des eaux et à la réduction, voire suppression, des rejets de substances dangereuses dans l'eau.

Le plan d'action concerne les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 10 000 Equivalents-Habitants il est mis en œuvre sur les unités de traitement de Portes les Valence, Romans et Valence.

Les stations de traitement des eaux usées ne sont pas conçues pour éliminer les micropolluants. Ainsi la réduction avant rejet au réseau.

Au cours de l'année 2021, une partie des établissements identifiés comme prioritaires suite aux diagnostics amont sur les réseaux de collecte ont été visités. Certains ont fait l'objet d'autorisations spéciales de déversement. Au regard du nombre d'établissements concernés par la problématique des micropolluants les visites se poursuivront sur l'année 2022.



Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif de l'ensemble des 54 communes du territoire. Il a également un rôle de conseil auprès des usagers pour la conception et l'entretien de leur installation.

Le SPANC est un service public à caractère industriel, exploité en régie.

Le contrôle consiste en une vérification de la conception et de la bonne exécution des travaux pour les installations neuves ou en réhabilitation, et d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres.

Chaque contrôle fait l'objet d'un rapport indiquant si l'installation est conforme à la réglementation et précisant les améliorations à apporter pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement. Des recommandations en termes d'entretien de l'installation sont également fournies.

La loi a introduit :

- ▶ l'obligation pour les communes de procéder aux contrôles de l'ensemble des installations selon une périodicité qui ne peut excéder 10 ans ;
- ▶ l'obligation pour les propriétaires d'installations non conformes et présentant des risques sanitaires et environnementaux de procéder aux travaux prescrits par le SPANC dans un délai de 4 ans,
- ▶ l'obligation de réaliser les contrôles du système d'assainissement non collectif lors d'une vente d'un bien immobilier ; ce contrôle ayant une durée de validité de 3 ans.
- ▶ dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, l'obligation pour les futurs acquéreurs de procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

- ▶ L'obligation de joindre pour tous les permis de construire, le document du SPANC attestant de la conformité du projet d'installation d'ANC au regard des prescriptions réglementaires (décret 2012-274 du 28/02/2012)

Aides pour la Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Au-delà des missions obligatoires de contrôle, la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a également fait le choix d'apporter un appui aux particuliers engagés dans des opérations de création ou de réhabilitation d'installations suite au désengagement de l'Agence de l'Eau le 1er janvier 2018.

Par délibération du 27 septembre 2018, Valence Romans Agglo a mis en place le versement d'une aide de 3000 € auprès des particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif présentant un danger pour la santé des personnes.

Le particulier doit déposer sa demande d'aides au plus tard 2 ans après la date du diagnostic de bon fonctionnement. Le nombre d'installations aidées est limité à 20 par an.

En 2021, 14 installations étaient éligibles aux aides financières de l'Agglo et 2 propriétaires sont allés jusqu'au bout de la réhabilitation de leur filière et ont perçu l'aide financière. En 2020, 1 seule installation réhabilitée avait bénéficié d'aides pour 17 installations éligibles.

4 techniciens au sein de l'unité accompagnement technique des usagers constituent le service public d'assainissement non collectif qui est rattaché à la régie assainissement de Valence Romans Agglo.

Estimation de la population desservie par le service d'assainissement non collectif

Les habitants non desservis par un réseau public d'assainissement collectif sont des usagers du SPANC.

Le service public d'assainissement non collectif concerne une population estimée à 31 599 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 225 262 habitants (données INSEE 2015), soit 14% de la population totale du territoire de Valence Romans Agglo.

Le nombre total d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire avec l'ensemble des installations neuves contrôlées par les différents SPANC est estimé en 2021 à 13 984 installations.

+ En annexe 8.2 Le tableau présente commune par commune le nombre estimé d'installations d'assainissement non collectif, le nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle, et le nombre d'installations n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle.

Les données présentées sont entachées d'une certaine incertitude, dans la mesure où les campagnes de diagnostics initiaux n'ont pas été réalisées encore sur toutes les communes du territoire.

Bilan d'activités du service assainissement non collectif pour l'année 2021

En 2021, le SPANC de Valence Romans Agglo a concentré ses efforts sur la poursuite de la réalisation des campagnes de contrôles initiaux sur la commune de Chatuzange le Goubet qui dispose d'un parc important de filières autonomes. Un regain d'activité a également été observé sur la création et la réhabilitation des installations qui a fortement mobilisé l'équipe sur les conceptions et les contrôles de réalisation.

Les campagnes de contrôles initiaux se poursuivront en 2022 sur Chatuzange-le-Goubet, mais aussi sur les communes de Jaillans et Beauregard Barret, dernières communes pour lesquelles les diagnostics initiaux n'ont pas été réalisés.

Tarifs 2021 du SPANC

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente : 135 €

Contrôle de diagnostic de bon fonctionnement : 100 €

Contrôle de conception d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

Contrôle de réalisation d'une installation neuve (ou dans le cadre d'une réhabilitation) : 105 €

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il s'agit du rapport ci-dessous, exprimé en pourcentage :

$$\frac{\text{Nombre d'installations conformes} + \text{Nombre d'installations ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}}$$

Sur les 10 833 installations contrôlées (en intégrant les installations neuves réalisées), 2 056 sont considérées comme non conformes et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est donc de **81 %**, pourcentage calculé sur l'ensemble des installations ayant fait l'objet d'un contrôle depuis la création du SPANC.

1041

contrôles du SPANC

101

installations réhabilitées

BILAN DES AVIS RENDUS* DU SPANC en 2020

Année de réalisation des contrôles	Diagnostic de bon fonctionnement	Diagnostic Vente	Avis de Conception	Contrôle de Réalisation	Total
2016	114	209	190	75	588
2017	295	314	234	166	1009
2018	370	277	236	158	1041
2019	298	277	199	206	980
2020	104	262	236	288	890
2021	225	341	270	205	1041

(*) Nombre de rapports SPANC envoyés au cours de l'année

Administration et finances

Administration

L'activité administrative de la compétence assainissement est fournie avec plus de 83 700 abonnés pour l'assainissement collectif et près de 14 000 installations d'assainissement non collectif. Cela se traduit chaque année par :

- ▶ l'envoi de plus de 1000 rapports de contrôles pour le SPANC et contrôles de branchements,
- ▶ la facturation de la PFAC, des frais de branchements, de la redevance assainissement non collectif,
- ▶ la passation de marchés de travaux, fournitures courantes et services et le suivi de leur exécution,
- ▶ le suivi des autorisations de déversement des industriels,
- ▶ la passation et le suivi des conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec les communes,
- ▶ la prise d'arrêtés liés à l'exercice de la compétence (autorisations de déversement pour les rejets non domestiques, exonérations de raccordement, rejets dans des puits d'infiltration pour l'assainissement non collectif, prolongation du délai de raccordement...),
- ▶ la prise en charge des décisions liées à l'activité de la régie assainissement, Eaux pluviales et Rivières et leur suivi (Demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès du Département, les conventions d'aides financières auprès des communes, les

conventions de dépotage ; les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de servitudes...)

- ▶ la mise en place de conventions de servitudes pour le passage de canalisations en terrains privés,
- ▶ la gestion des réclamations des usagers (...)

Gestion administrative de la direction de l'assainissement

	2019	2020	2021
Courriers reçus	946	1 699	1 042
Courriers envoyés	6 290	4 679	5 383
Actes formalisés	174	142	167
Décisions (conventions avec les communes, marchés publics > 25 k€...)	67	73	91
Arrêtés (exonération de raccordement, autorisation de déversement industriels, prolongation délai de raccordement...)	82	51	60
Délibérations	25	18	20
Marchés publics (totaux)	32	29	57
Prestations intellectuelles	12	7	12
Fournitures courantes et services	8	4	21
Travaux	12	18	24
Mandats	3051	3012	3 411
Titres	990	816	726

Tarification et facturation de la redevance assainissement collectif

Le prix du service de l'assainissement collectif est constitué d'une redevance revenant à la collectivité, le cas échéant d'une part rémunérant le délégataire du service, et enfin de prélèvements obligatoires (redevance modernisation des réseaux de collecte perçue de 0,15 € HT/m³ par l'Agence de l'Eau RMC et TVA de 10 %).

Les redevances revenant à la collectivité, et éventuellement au délégataire, sont décomposées en une partie fixe (abonnement), et une partie variable, proportionnelle au volume d'eau consommé.

La facturation de l'assainissement est assurée dans la plupart des cas directement par le distributeur d'eau potable, avec une facture regroupant l'eau potable et

l'assainissement. Pour les communes de Châtillon-Saint-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Génissieux, Granges-les-Beaumont, Peyrins, Saint-Paul-lès-Romans, la facturation de la redevance assainissement est séparée de celle de l'eau potable, assurée directement par VEOLIA le délégataire de l'Agglo sur ces secteurs.

En 2015, l'Agglo a travaillé sur une prospective financière de la compétence assainissement, confortée en 2018. Cela a permis d'arrêter un tarif cible de 19 € HT de part fixe et de 1,16 € HT le m³, soit 1,45 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³ avec un lissage à la hausse sur 5 ans pour les communes sous ce tarif cible, et une baisse en 2019 pour les communes au-dessus de ce tarif.

En 2021, tous les abonnés ont désormais quasiment le même tarif sur le territoire à savoir : 1,16 € HT le m³ et 19 € HT de part fixe (à l'exception des communes de Châteaudouble, Montvendre et Peyrus, qui ont transféré la compétence le 1^{er} janvier 2018 seulement), soit 1,45 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³ (TVA de 10 % pour l'assainissement).

Pour les communes raccordées sur la station de traitement des eaux usées de Romans, le tarif qui est de 1,44 € TTC/ m³ pour 120 m³ est légèrement inférieur à 1,45 € TTC/ m³ compte tenu d'une actualisation de la part délégataire inférieure aux prévisions faites au moment du vote de la part collectivité.

Le montant de 0,15 € HT le m³ de la redevance modernisation des réseaux de collecte vient s'ajouter à la facturation de la redevance assainissement collectif, soit un coût de 1,615 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³.

+ En annexe 9 le détail des tarifs par commune

Volumes facturés et nombre d'abonnés

En 2021, le volume total facturé aux abonnés domestiques était de 9 831 023 m³.

Le nombre d'abonnés domestiques était de 85 717 fin 2021

+ En annexe 10 le détail par commune

Volumes facturés aux industriels

VOLUMES FACTURÉS AUX INDUSTRIELS			
Commune	Volume* assujetti en 2019	Volume* assujetti en 2020	Volume* assujetti en 2021
Beaumont-lès-Valence	100 564	91 209	113 350
Bourg de Péage	18 895	28 101	34 478
Bourg-lès-Valence	27 824	24 674	39 099
Chabeuil	521	3 239	4 274
Châteauneuf-sur-Isère	160 307	72 979	98 848
Chatuzange-le-Goubet	5 364	3 367	3 448
Étoile-sur-Rhone	60 269	18 359	24 445
Malissard		7 380	21 584
Mours-Saint-Eusèbe		251	665
Peyrins	2 643	3 600	4 700
Portes-lès-Valence	253 253	288 546	318 134
Romans-sur-Isère	517 249	323 921	344 718
Saint-Marcel-lès-Valence	78 953	104 266	78 650
Valence	544 706	443 583	412 123
Total	1 770 548	1 413 475	1 498 516

*volume rejeté par coefficient de pollution x coefficient correcteur

Bilan total des volumes factures

2019	2020	2021
11,2 millions	11,18 millions	11,3 millions

Chiffres clés

85 717 abonnés domestiques

9 831 023 m³ facturé aux abonnés domestiques

1 498 516 m³ facturés au total aux industriels

11,3

millions de m³ facturés en 2021, contre 11,2 millions en 2020

1,61 €

tarif TTC/m³ pour une facture de 120 m³

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement.

Tarifs applicables (délibération prise le 9 avril 2015) :

- ▶ 16 € le m² de surface de plancher pour les nouveaux logements,
- ▶ 900 € pour les logements existants (lors de la réalisation d'extension du réseau d'assainissement),
- ▶ des tarifs dégressifs pour les nouveaux locaux dont les eaux usées sont assimilables à des eaux usées domestiques (commerces, bureaux, professions libérales, hotels, restaurants, entrepôts...)
- ▶ 10 € le m² de 1 à 100 m² de surface de plancher,
- ▶ 5 € le m² de 101 à 500 m²,
- ▶ 2 € le m² de 501 m² à 1000 m²,
- ▶ 1 € le m² au-delà de 1000 m².

Dépotage des matières de vidanges/curage sur les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans-sur-Isère

Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir dépoter les matières collectées dans les stations de traitement des eaux usées de Valence et de Romans.

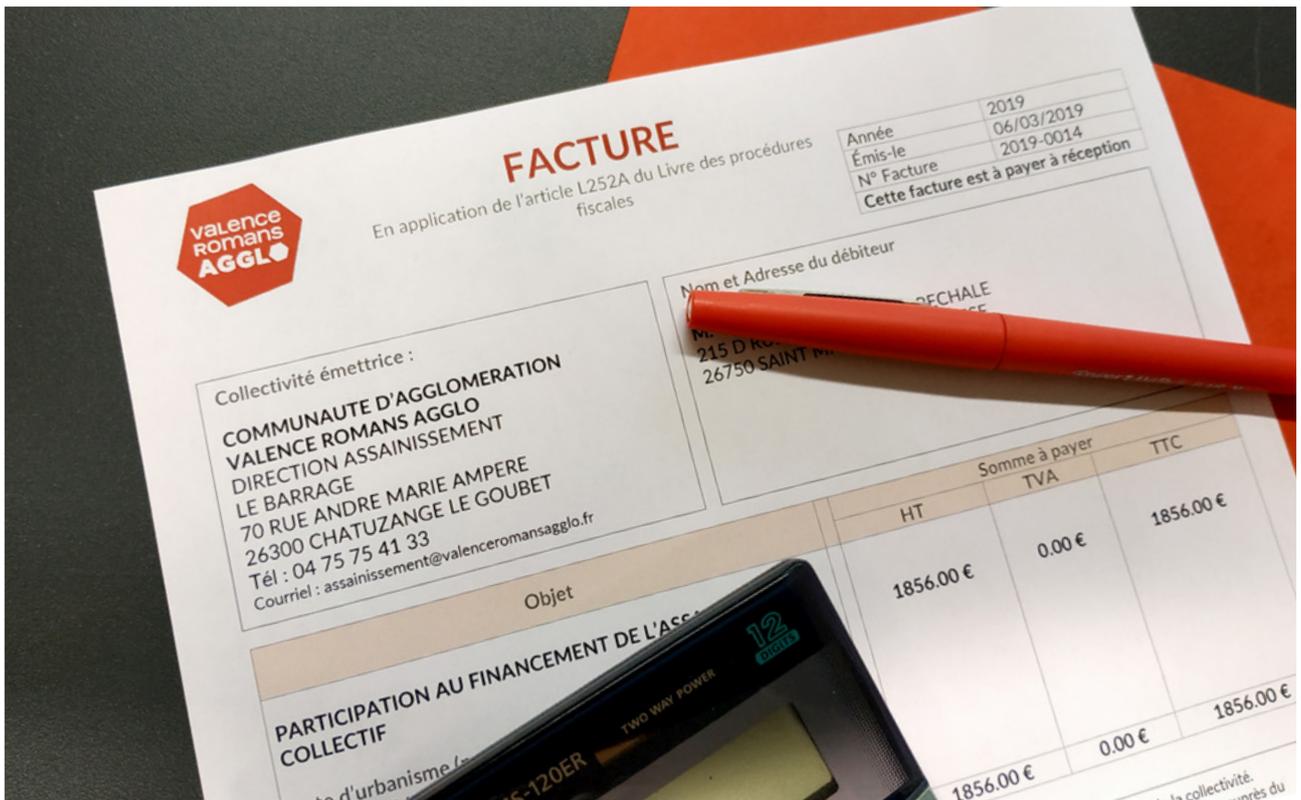
Ce service rendu par la Communauté d'agglomération est encadré par la signature d'une convention de dépotage entre la collectivité, la société de curage, et l'exploitant de la station de traitement des eaux usées.

À noter que le schéma interdépartemental (Drôme et Ardèche) de gestion des boues et matières de vidange adopté le 16 octobre 2017 par le conseil départemental de la Drôme recommande de limiter entre 25 et 30 € HT le m³ le coût de réception et de traitement des matières de vidange. L'objectif est d'inciter tous les professionnels de l'assainissement à venir dépoter leurs matières de vidange dans les stations de traitement des eaux usées avec un coût homogène et inférieur à celui pratiqué aujourd'hui sur certains sites du département. Cela devrait ainsi limiter les mauvaises pratiques, notamment le dépotage en réseaux et les épandages non réglementaires.

Les tarifs HT en vigueur en 2021 étaient :

	Tarifs matières de vidange et de curage	Tarifs graisses	Tarifs boues liquides	Tarifs lixiviats
Contrat de DSP des STEUs de Valence et Portes-Lès-Valence				
Part délégataire (montant HT /t)	25,32 €	50,64 €		
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5,00 €	15,00 €		
Montant total (HT/t)	30,32 €	65,64 €		
Contrat de DSP de Romans-sur-Isère				
Part délégataire (montant HT /t)	26,56 €	53,12 €	15,93 €	4,25 €
Part collectivité (montant HT/t) Propositions	5,00 €	15,00 €	15,00 €	4,00 €
Montant total (HT/t)	31,56 €	68,12 €	30,93 €	8,25 €





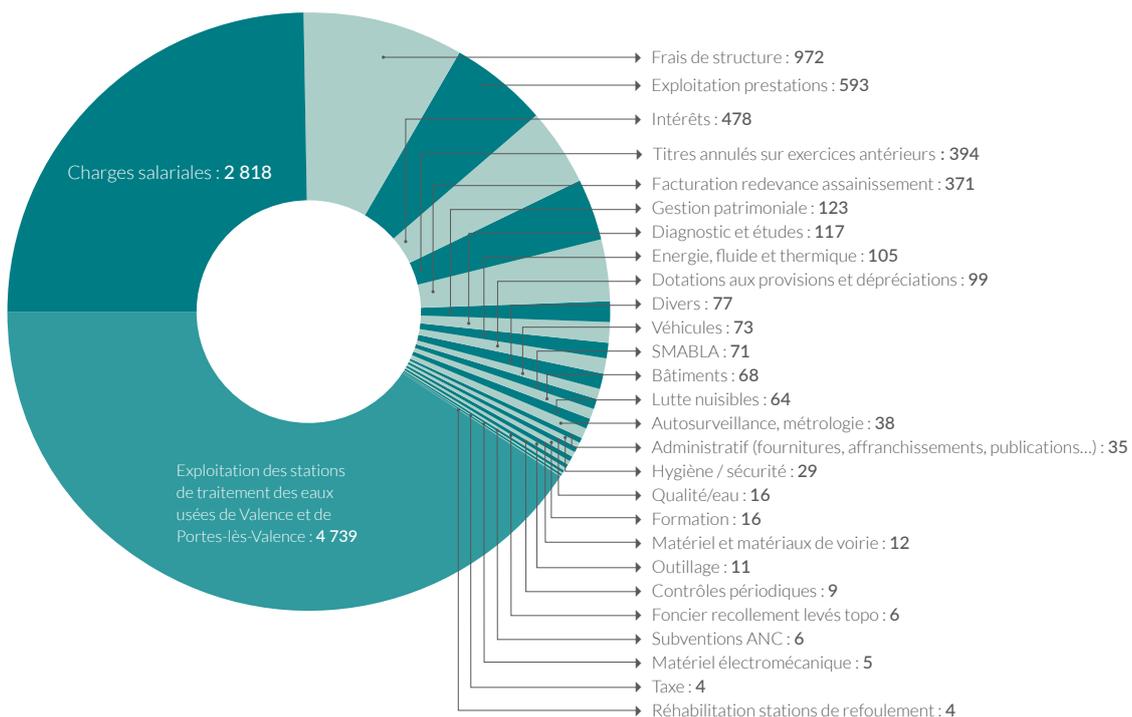
Recettes et dépenses d'exploitation

Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2021 sont extraits du compte administratif.

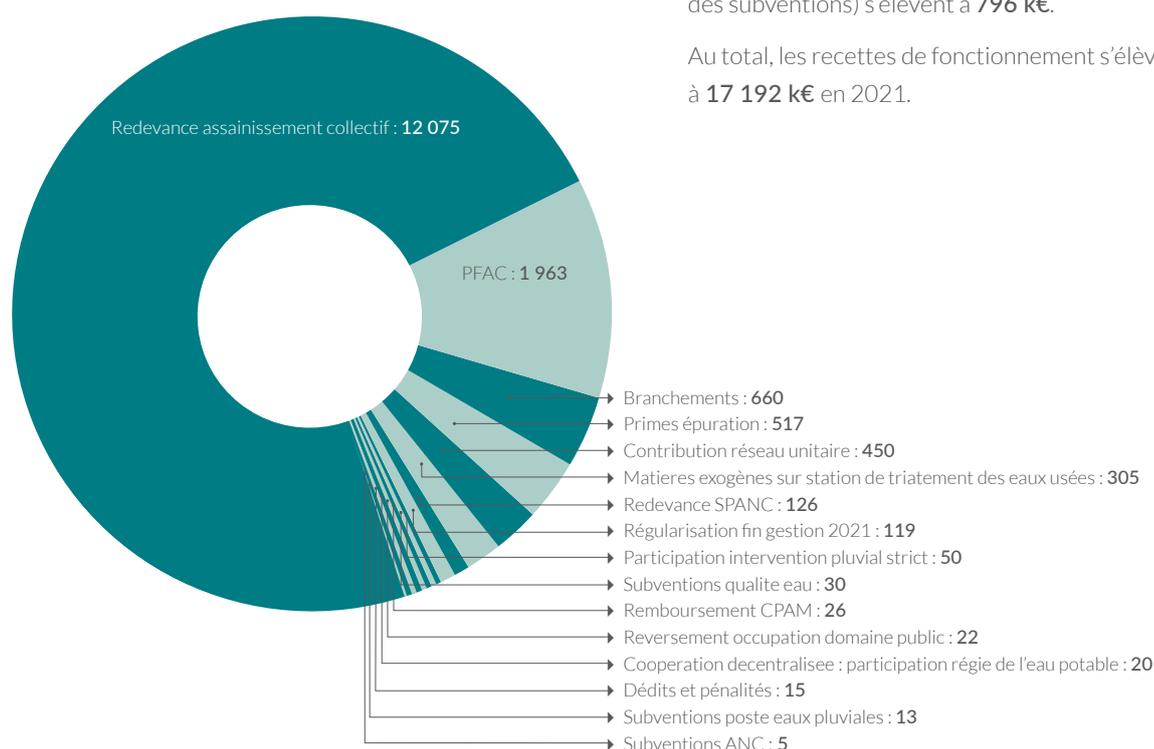
Les dépenses d'ordre s'élèvent en 2021 à **4 805 k€** (principalement l'amortissement des biens).

Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **16 164 k€**.

Dépenses réelles de fonctionnement : 11 358 K€



Recettes réelles de fonctionnement 16 396 K€



Les recettes d'ordre (principalement les amortissements des subventions) s'élèvent à 796 k€.

Au total, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 17 192 k€ en 2021.

ZOOM sur les dépenses et recettes du SPANC

Les éléments ressortant du compte administratif 2021 sont :

Fonctionnement Recettes HT	
Redevances assainissement non collectif	125 730 €
Subventions Agence de l'Eau le pilotage des réhabilitations (solde du programme)	2 000 €
Pénalités (refus de contrôle)	200 €
Sous-total	127 930 €
Subventions Agence de l'Eau pour le programme de réhabilitation	3 300 €
TOTAL	131 230 €

Fonctionnement Dépenses HT	
Charges à caractère général	974 €
Charges de personnel	163 217 €
Sous-total	164 191 €
Dépenses exceptionnelles d'équipement (programme de réhabilitation de l'Agence de l'Eau et subventions directes de l'Agglo)	6 000 €
TOTAL	170 191 €

En 2021, deux installations seulement ont bénéficié d'aides pour leur réhabilitation (une dans le cadre du solde du programme de l'Agence de l'Eau de 2017 et l'autre dans le cadre du dispositif mis en place par Valence Romans Agglo).

Hors programme de réhabilitation des installations d'assainissement autonome, le budget SPANC fait apparaître un déficit de 36 k€ couvert par le service public d'assainissement collectif.

Recettes et dépenses d'investissement

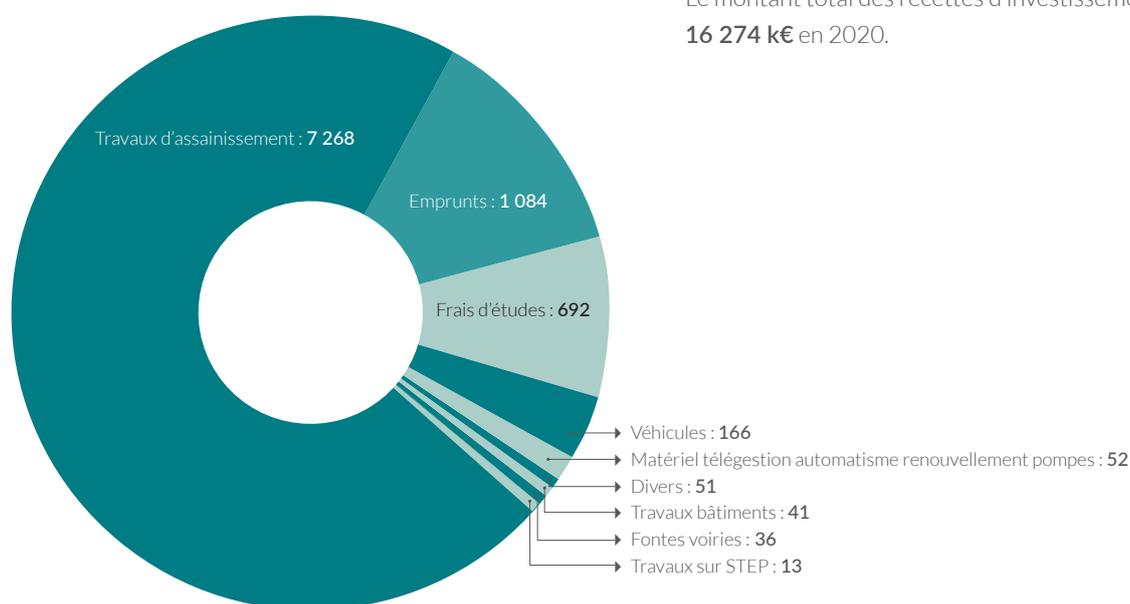
Les éléments principaux du budget annexe assainissement pour l'exercice 2021 sont extraits du compte administratif.

Dépenses réelles d'investissement

Elles s'élèvent à : **9 402 k€ HT**

Les dépenses d'investissement d'ordre s'élèvent à **1 918 k€** (dont 1 181 k€ d'amortissement des subventions).

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à **11 320 k€** en 2021.



Recettes réelles assainissement

Elles s'élèvent à : **10 347k€ HT**

Investissement Recettes	Montant en k€ HT
Subventions Agence de l'Eau	2 282
Avance Agence de l'Eau	2 999
Intégration voies privées	5
Affectation compte de résultat	5 059

Les opérations d'ordre représentent **4 805 k€** constituées par la dotation aux amortissements.

Le montant total des recettes d'investissement s'élèvent à **16 274 k€** en 2020.

Situation financière de l'assainissement

Le compte administratif 2021 fait apparaître le bilan suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	17 192	16 274
Dépenses	16 164	11 320
Bilan	+ 1 028	+ 4 954

En intégrant les résultats reportés de l'année 2020 et le résultat cumulé de l'année 2021, le résultat est fin 2021 de :
 + 13,360 M d'€ en fonctionnement
 - 0,193 k€ en investissement,
 Soit un résultat de + 13,166 k€.

L'épargne brute est de 5 038 k€ pour l'exercice 2021.

Le capital restant dû au 01/01/2022 est de 15 262 k€ (cf. tableau d'échéancier d'extinction de la dette en annexe)

La durée d'extinction de la dette est de 3 années sur la base des données.

Au regard du résultat cumulé, et de la durée d'extinction de la dette, la situation financière du budget de la régie assainissement est satisfaisante à la fin de l'année 2021..

+ En annexe 12 échéancier d'extinction de la dette

Des partenariats

Coopération décentralisée

En 2010, la première convention de coopération décentralisée a été signée entre la Ville de Valence et la Commune de Waoundé au Sénégal sur les thématiques de l'assainissement et de la gestion des déchets. L'opérationnalité du programme a été confiée dès 2010 à l'Association ADOS (Ardèche Drôme Ourossoqui Sénégal). Valence Romans Agglo via la régie assainissement est le chef de file de ce partenariat depuis 2018 avec une contribution financière de 30 k€ par an (20 k€ pour la régie assainissement et 10 k€ pour la régie de l'eau potable).

En 2021, les actions ont porté principalement sur la finalisation de la mise en œuvre sur la commune de Waoundé du Schéma directeur d'assainissement élaboré en 2011 avec la réalisation notamment d'une étude sur le devenir des matières de vidanges.

Une évaluation du programme d'actions mises en œuvre depuis 2010 a également été réalisée en 2021. Celle-ci a mis en lumière le renforcement en compétence de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Waoundé, la qualité des ouvrages réalisés (345 latrines, 335 douches, 177 bacs à laver et 4 édifices publics), la réussite de la mise en place du dispositif de collecte des déchets. Le partenariat Waoundé – Valence Romans Agglo est indéniablement une réussite.

Alimentées par cette évaluation, les réflexions se sont poursuivies avec le département de la Drôme pour définir les nouvelles actions à engager au Sénégal autour de l'assainissement. Cela s'est traduit par le dépôt d'un dossier de candidature FICOL (Facilité de Financement des collectivités territoriales) auprès de l'Agence Française pour le Développement (AFD). Objectif : faire bénéficier d'autres communes du département de Kanel d'un meilleur accès des habitants à l'assainissement à partir de la méthode déclinée sur Waoundé.

La mise en œuvre d'un volet Nord Coop' Agglo constitue une des particularités de ce programme de coopération décentralisée. Cela s'est traduit par des échanges entre les écoles primaires du territoire et celles de Waoundé, des actions autour de ce programme en partenariat avec les MJC de la ville de Valence, des actions grand public sur les enjeux liés au petit cycle de l'eau et à la solidarité

264

élèves ont bénéficié de COOP' AGGLO

internationale. En 2021, 10 classes de primaire du territoire ont ainsi bénéficié d'interventions pédagogiques d'ADOS, soit 264 élèves. Pour la classe de Montvendre, cela s'est traduit par la réalisation d'un magazine intitulé « JASER » dédié à la thématique de l'eau et du Sénégal.

Au total, et depuis 2012, ce sont près de 23 communes de l'Agglo, 98 partenaires (écoles, médiathèques, centres sociaux, associations,...) et près de 10000 personnes qui ont été sensibilisées sur les thématiques de l'eau, de l'assainissement, des déchets, et de la solidarité internationale.

La régie assainissement adhère au Groupe de Recherche Animation Technique et Information sur l'Eau (GRAIE).

Association d'intérêt général, le Graie mobilise et met en relation des acteurs de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement urbain.

Créé en 1985, le Graie réunit plus de 300 adhérents : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche principalement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La régie assainissement participe activement au sein de cette association aux groupes de travail sur l'autosurveillance, les rejets non domestiques, la gestion des eaux pluviales. Des débats souvent très riches qui permettent d'enrichir nos connaissances.

La directrice adjointe de l'assainissement siège également au conseil d'administration de cette association.





Annexes

- ▼ 40 **Annexe 1 - Indicateurs réglementaires**
- ▼ 42 **Annexe 2 - État du patrimoine par commune**
- ▼ 44 **Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune**
- ▼ 46 **Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées**
- ▼ 48 **Annexe 5 - Études et travaux**
 - 5.1 Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement
 - 5.2 Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement
 - 5.3 Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales
 - 5.4 Liste des travaux en comaitrise d'ouvrage avec les communes
 - 5.5 Liste des branchements par commune
 - 5.6 Liste des travaux ponctuels par commune (réparations sur le réseau principalement)
 - 5.7 Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune
 - 5.8 Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune
- ▼ 51 **Annexe 6 - Urbanisme et assainissement**
 - 6.1 Zonages assainissement
 - 6.2 Nombre d'avis délivré par commune
- ▼ 53 **Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune**
- ▼ 54 **Annexe 8 - SPANC**
 - 8.1 État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2020
 - 8.2 Détail par commune du nombre d'installations et des diagnostics réalisés
- ▼ 56 **Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune**
- ▼ 57 **Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune**
- ▼ 58 **Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés**
- ▼ 61 **Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette**
- ▼ 62 **Annexe 13 - Organigramme de la direction de l'assainissement**

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement a défini une série d'indicateurs de performances qui doivent figurer dans le rapport.

Taux moyen de renouvellement des réseaux

(Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements) (1 219 km de réseaux eaux usées + unitaire en 2021).

- ▶ 4 147 m de renouvellement de réseaux en 2017
- ▶ 800 m de renouvellement en 2018
- ▶ 1244 m de renouvellement en 2019
- ▶ 1924 m de renouvellement en 2020
- ▶ 2 097 m de renouvellement en 2021
- ▶ Taux moyen calculé sur 5 ans = 0,16 %
- ▶ Taux de renouvellement 2021 = 0,16 %

évaluation de l'inscription du service assainissement dans une stratégie de développement durable

1. Qualité du service à l'utilisateur	
- taux de réclamations	Non connu
- taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Non connu
- taux de débordement dans les locaux des usagers	Non connu
2. Gestion financière et patrimoniale	
- taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,16 %
- durée d'extinction de la dette	3 années
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85/120
- nombre de points de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Non connu
3. Performance environnementale	
- conformité de la collecte des effluents	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité des équipements d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- conformité de la performance des ouvrages d'épuration	OUI (à l'exception du système d'assainissement de Romans)
- taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	OUI
- indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.	90/120

Assainissement non collectif

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif par Valence Romans Agglo pour l'année 2021 est de 90/100.

- ▶ Zonage de l'assainissement non collectif (délimitation des zonages d'assainissement par délibération) (10/20. Plus de détails dans le chapitre assainissement et urbanisme)
- ▶ Règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération (20/20)
- ▶ Pour les installations neuves ou à réhabiliter, le service assainissement non collectif délivre bien un rapport de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (30/30)
- ▶ Pour les installations existantes, le service assainissement non collectif délivre bien des rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle et de fonctionnement (30/30).

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Nombre d'abonnés raccordés au réseau d'assainissement / Nombre d'abonnés potentiel des zones d'assainissement collectif)	NON CONNU
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	85 points
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (/15 POINTS)	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et des points d'autosurveillance : /10 pts	10 points
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux pour prendre en compte les travaux réalisés : /5 pts	5 points
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX (/30 POINTS)	
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons du réseau avec le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, la précision cartographique pour au moins 50% du linéaire et procédure de mise à jour du plan des réseaux intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Inventaire des réseaux avec pour chaque tronçon la date ou la période de pose pour 50% du réseau au moins (/10 points)	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire total jusqu'à 90% : (5ème point si informations sur dates pour 95 % du linéaire)	0 points
PARTIE C : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉSEAU ET LES INTERVENTIONS SUR RÉSEAUX (/75 POINTS)	
Plan des réseaux avec altimétrie des canalisations sur au moins 50% du linéaire total : /10 pts	10 points
Un point supplémentaire attribué par tranche de 10% supplémentaire du linéaire totale jusqu'à 90% : /1 à 5 pts	5 points
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relevage, DO...) : /10 pts	10 points
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants : /10 pts	10 points
Existence d'un inventaire qui récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon : /10 pts	10 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : /10 pts	0 points
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : /10 pts	0 points
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf Système d'assainissement de Romans)
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI (sauf STEU de Romans)
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	NC
Nombre de dossier d'indemnisations suite à débordement / inondation : 0	(par millier d'habitants desservis) / Pas disponible à l'échelle des 52 communes
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (au moins deux par an)	9
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES (/120 PTS)	90 pts
PARTIE A : ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX (/100 POINTS)	
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement : (OUI = 20 pts, NON = 0 pts)	20 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définie par l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 30 pts, NON = 0 pts)	30 points
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations de traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
PARTIE B ET C : PRIS EN COMPTE SEULEMENT SI PARTIE A > OU = À 80 PTS	
PARTIE B : POUR LES SECTEURS ÉQUIPÉS EN RÉSEAUX SÉPARATIFS OU PARTIELLEMENT SÉPARATIFS (/10 POINTS)	
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)	
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : (OUI = 10 pts, NON = 0 pts)	10 points
Durée d'extinction de la dette (= Encours de la dette 16 345 k€ / Epargne brute 6 716 k€)	3 années
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (année 2017)	Non connu car pas consolidé à l'échelle des 52 communes
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations	OUI

Annexe 2 - État du patrimoine par commune

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Nombre de regards eaux usées / unitaire	Nombre de déversoirs d'orages	Nombre de postes de refoulement (hors STEU et BO)	Bassin d'orage (BO)	Nombre de stations DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES	Linéaire réseau strict. pluvial	Regards pluvial	Grilles/avaloirs pluvial strict et unitaire	Puits d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Autres ouvrages pluvial
Alixan	Valence	20562	-	20 562	622		7			5 040	223	221	48	3	21 puits perdus + 3 bassins d'infiltration
Barbières		7476	-	7 476	73		1		1	193	12	10	18	1	18 puits d'infiltration + 1 bassin d'infiltration
Barcelonne				0					Pas d'assainissement collectif	619		29			
Beaumont-lès-Valence	Portes	28462	4299	32 761	1 064	1	6			13 603	414	755	101	4	4 bassins d'infiltration + 79 puits
Beauregard-Baret		7886	182	8 068	15	3	2		3	1 103		17			
Beauvallon	Portes	9975	1226	11 201	348	2	1			3 937	74	199	69	1	1 bassin de rétention + 65 puits
Bésayes		5883	-	5 883	13				1	4 013	137	151	13		9 puits
Bourg-de-Péage	Romans	21016	29802	50 818	2 041	37	8	1 (2500 m³)	1	10 021	355	1 478	226	5	5 bassins de rétention + 99 puits
Bourg-lès-Valence	Valence	55348	37025	92 373	3 058	3	25			39 171	1358	2158	501	5	5 bassins de rétention + 124 puits
Chabeuil	Valence	50994	2179	53 173	1 476		4	1 (510 m³)		16 723	443	135	171	2	2 bassins + 145 puits
Charpey		6671	-	6 671	254		2		2	2 069	99	35	3	1	1 bassin de rétention + 2 puits
Châteaudouble		5364	20	5 384	243				2	2 333	50	75			
Châteauneuf-sur-Isère		21668	760	22 428	653		3		2	9 383	293	274	63	2	2 bassins + 6 puits
Châtillon-Saint-Jean	Romans	6042	-	6 042	160		1		Raccordement sur la STEU de Romans	3 285	105	111	6	1	Puits d'infiltration + 1 bassin d'infiltration
Chatuzange-le-Goubet	Romans	35463	8604	44 067	1 232	5	12		1	10 861	299	488	108	3	3 bassins + 15 puits
Clérieux	Romans	5865	6114	11 979	367	3	3		Raccordement sur la STEU de Romans via Grange Les Beaumont	3 700	116	162	8	2	
Combovin		3160		3 160	96				1	1 505	33	96			
Crépol		2058	1036	3 094	68	1			1	1 266	31	47			
Étoile-sur-Rhône	Portes	43536	1880	45 416	1 404	9	16		raccordement sur la STEU de Portes les VALENCE	15 229	502	549	163	1	1 bassin de rétention + 72 puits
Eymeux		4087	658	4 745	147		1		1	2 471	52	113	26		5 puits
Génissieux	Romans	21667	-	21 667	614	2	1		Raccordement sur la STEU de Romans	9 660	290	261	13	3	3 bassins d'infiltration + 1 bassin d'orage
Geyssans		3666	-	3 666	75				1	1 279	29	19		2	2 bassins d'orage
Granges-les-Beaumont	Romans	3297	4906	8 203	154		1		Raccordement sur la STEU de Romans	1 027	29	132	72		50 puits d'infiltration

Commune	Système d'assainissement	Séparatif eaux usées	Unitaire	Total réseaux assainissement	Nombre de regards eaux usées / unitaire	Nombre de déversoirs d'orages	Nombre de postes de refoulement (hors STEU et BO)	Bassin d'orage (BO)	Nombre de stations DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	Linéaire réseau strict, pluvial	Regards pluvial	Grilles/avaloirs pluvial strict et unitaire	Puits d'infiltration	Bassin eaux pluviales	Autres ouvrages pluvial
Hostun	SMABLA	8012	-	8 012	233				Raccordé sur STEU du SMABLA	3 351	70	111	5	3	3 bassins
Jaillans		6568	-	6 568	188		1		2	1 539	22	76	2	2	2 bassins
La Baume-Cornillane		1596	239	1 835	77				1	461	15	23	7		7 puits
La Baume-d'Hostun	SMABLA	10735	-	10 735	147		4		1	1 129	16	66	16	1	1 bassin + 6 puits
Le Chalon										1 441	10	1			
Malissard	Valence	21546	3633	25 179	747		6	1 (400 m³)	Raccordement STEU Valence	2 050	47	102	41		
Marches		7274	-	7 274	101	1	1		1	2 534	53	90	11	1	1 bassin + 18 puits
Montéléger	Portes	10175	2690	12 865	375	3	2		raccordement sur la STEU de Portes les VALENCE	5 945	220	124	3		
Montéliér	Valence	31007	-	31 007	828			1 (210 m³)	Raccordement STEU Valence	14 895	263	476	127	2	2 bassins + 130 puits
Montmeyran	Portes	8831	10168	18 999	250	5	4	1 (1100 m³)	Raccordement STEU de Portes Les Valence	7 682	230	320	3	1	1 bassin
Montmiral		3142	1909	5 051	151	2	1		1	1 096	33	33			
Montvendre		3357	5	3 362	165				1	2 540	99	122	5		
Mours-Saint-Eusèbe	Romans	8456	10702	19 158	552	3	2		Raccordement sur la STEU de Romans	4 489	188	406	70	9	7 bassins d'infiltration et 2 d'orage
Ourches		883	-	883	31				1	89		6	1		1 puits
Parnans		2016	1544	3 560	90	4	1		1	977	17	29			
Peyrins	Romans	12443	3242	15 685	322	1	0		"Raccordement sur la STEU de Romans via Mours St Eusèbe"	3 094	78	146		2	2 bassins d'infiltration
Peyrus		4233	1507	5 740	83				1	1 494	41	64	1		
Portes-lès-Valence	Portes	39393	25573	64 966	1 774		10	1 (STEP : 2500 m³)	1	6 610	207	1 875	1 207	2	2 bassins + 900 puits
Rochefort-Samson		4166	4	4 170	113		2		2	1 701	56	124	9	1	1 bassins + 13 puits
Romans-sur-Isère	Romans	16529	155229	171 758	6 375	25	9		1	22 781	849	4 312	346	3	3 bassins
Saint-Bardoux		3174	160	3 334	75		1		2	335	13	7			
Saint-Christophe-et-le-Laris		2664	-	2 664	56				1	1 015	29	20			
Saint-Laurent-d'Onay		1018	-	1 018	22				1	568	4	1			
Saint-Marcel-lès-Valence	Valence	40001	3868	43 869	1 299		13	1 (450 m³)	Raccordement STEU Valence	8 852	170	649	342		459 puits
Saint-Michel-sur-Savasse		3860	-	3 860	67	1			1	1 612	51	53			
Saint-Paul-lès-Romans	Romans	13562	9033	22 595	441	1	2		Raccordement sur la STEU de Romans	1 337	105	209	19		
Saint-Vincent-la-Commanderie		5457	108	5 565	304				1	1 048	31	65		1	1 bassin
Triors		2883	-	2 883	52				1	2 242	22	35			
Upie		7400	2581	9 981	306	1	1		1	1 928	61	71	5	1	1 bassin
Valence	Valence	98639	130066	228 705	9 820	20	28	4 (3000 + 8500 + 6500 + 70000 m³)	1	130 210	4 744	9 000	389	2	2 bassins + 409 puits
Valherbasse		8865	118	8 983	168		4		3	3 529	65	31	1		
TOTAL		758 031	461 070	1 219 101	39 389	133	184	11	43	397 065	12 753	26 162	4 219	67	

Annexe 3 - Bilan d'exploitation par commune

Communes	Nombre d'intervention	Linéaire de curage eu en ml	Linéaire eu total en ml	Taux de curage	Linéaire de curage EP en ml	Linéaire EP total en ml
Alixan	39	2 175	20 562	10,6%	0	5 040
Barbières	12	1 066	7 476	14,3%	0	193
Barcelonne	0	0	0	0,0%	0	619
Beaumont-lès-Valence	60	3 252	32 761	9,9%	111	13 603
Beauregard-Baret	10	1 349	8 068	16,7%	0	1 103
Beauvallon	27	1 433	11 201	12,8%	0	3 937
Bésayes	12	825	5 883	14,0%	0	4 013
Bourg-de-Péage		4 995	50 818	9,8%	0	10 021
Bourg-lès-Valence	341	11 146	92 373	12,1%	85	39 171
Chabeuil	72	7 191	53 173	13,5%	1 115	16 723
Charpey	17	712	6 671	10,7%	415	2 069
Châteaudouble	5	740	5 384	13,7%	355	2 333
Châteauneuf-sur-Isère	27	2 618	22 428	11,7%	698	9 383
Châtillon-Saint-Jean		3 303	6 042	54,7%	0	3 285
Chatuzange-le-Goubet		1 990	44 067	4,5%	0	10 861
Clérieux		1 235	11 979	10,3%	0	3 700
Combovin	11	0	3 160	0,0%	0	1 505
Crépol	3	589	3 094	19,0%	316	1 266
Étoile-sur-Rhône	42	4 442	45 416	9,8%	0	15 229
Eymeux	9	529	4 745	11,1%	0	2 471
Génissieux		4 709	21 667	21,7%	0	9 660
Geyssans	2	373	3 666	10,2%	0	1 279
Granges-les-Beaumont		1 619	8 203	19,7%	0	1 027
Hostun	6	674	8 012	8,4%	226	3 351
Jaillans	8	691	6 568	10,5%	0	1 539
La Baume-Cornillane	8	0	1 835	0,0%	0	461
La Baume-d'Hostun	16	646	10 735	6,0%	0	1 129
Le Chalon	0	0	0	0,0%	0	1 441
Malissard	70	2 565	25 179	10,2%	0	2 050
Marches	21	178	7 274	2,4%	0	2 534
Montéléger	17	832	12 865	6,5%	0	5 945
Montéliér	33	3 893	31 007	12,6%	0	14 895
Montmeyran	39	1 590	18 999	8,4%	0	7 682
Montmiral	3	0	5 051	0,0%	0	1 096
Montvendre	13	0	3 362	0,0%	0	2 540
Mours-Saint-Eusèbe		1 971	19 158	10,3%	0	4 489
Ourches	4	0	883	0,0%	0	89
Parnans	9	0	3 560	0,0%	97	977
Peyrins		1 160	15 685	7,4%	0	3 094
Peyrus	1	142	5 740	2,5%	0	1 494
Portes-lès-Valence	149	7 151	64 966	11,0%	0	6 610
Rochefort-Samson	14	451	4 170	10,8%	0	1 701
Romans-sur-Isère		13 361	171 758	7,8%	0	22 781
Saint-Bardoux	8	370	3 334	11,1%	152	335
Saint-Christophe-et-le-Laris	9	0	2 664	0,0%	203	1 015
Saint-Laurent-d'Onay	1	153	1 018	15,0%	12	568
Saint-Marcel-lès-Valence	105	5 967	43 869	13,6%	0	8 852
Saint-Michel-sur-Savasse	3	857	3 860	22,2%	137	1 612
Saint-Paul-lès-Romans		2 686	22 595	11,9%	0	1 337
Saint-Vincent-la-Commanderie	5	562	5 565	10,1%	0	1 048
Triors	15	335	2 883	11,6%	155	2 242
Upie	24	0	9 981	0,0%	0	1 928
Valence	804	19 556	228 705	8,6%	452	130 210
Valherbasse	26	1 479	8 983	16,5%	209	3 529
TOTAL	2100	122 082	1 219 101	10,0%	4 529	397 065

Taux de curage	Puits d'infiltration curés	Nombre de puits d'infiltration répertoriés	Taux de curage	Grilles nettoyées	Nombre de grilles répertoriées	Taux de nettoyage	Remplacement Tampons	Exploitant
0,0%	10	48	20,8%	33	221	14,9%	2	REGIE
0,0%		18	0,0%		10	0,0%		SAUR
0,0%		0	0,0%		29	0,0%		SAUR
0,8%	1	101	1,0%	69	755	9,1%	9	REGIE
0,0%		0			17	0,0%		SAUR
0,0%	2	69	2,9%	18	199	9,0%	18	REGIE
0,0%		13	0,0%		151	0,0%		SAUR
0,0%	42	226	18,6%	922	1 478	62,4%		VEOLIA
0,2%	76	501	15,2%	345	2158	16,0%	14	REGIE
6,7%	20	171	11,7%	125	135	92,6%	5	REGIE
20,1%		3	0,0%		35	0,0%		SAUR
15,2%		0			75	0,0%		SAUR
7,4%		63	0,0%		274	0,0%		SAUR
0,0%	39	6	650,0%	149	111	134,2%		VEOLIA
0,0%	51	108	47,2%	403	488	82,6%		VEOLIA
0,0%	0	8	0,0%	200	162	123,5%		VEOLIA
0,0%		0			96			SAUR
25,0%		0			47	0,0%		SAUR
0,0%	1	163	0,6%	19	549	3,5%	1	REGIE
0,0%		5	0,0%		113	0,0%		SAUR
0,0%	15	13	115,4%	234	261	89,7%		VEOLIA
0,0%		2			19	0,0%		SAUR
0,0%	29	72	40,3%	127	132	96,2%		VEOLIA
6,7%		7			111	0,0%		SAUR
0,0%		16			76			SAUR
0,0%		0			23	0,0%		SAUR
		11	0,0%		66			SAUR
0,0%		0			1	0,0%		SAUR
0,0%	5	41	-	88	102	86,3%	12	REGIE
0,0%		5	0,0%		90	0,0%		SAUR
0,0%	1	3	-	31	124	25,0%	10	REGIE
0,0%	1	127	0,8%	91	476	19,1%	1	REGIE
0,0%	0	3	-	27	320	8,4%	6	REGIE
0,0%		1			33	0,0%		SAUR
0,0%		0			122			SAUR
0,0%	35	70	50,0%	269	406	66,3%		VEOLIA
0,0%		9	0,0%		6	0,0%		SAUR
9,9%		0			29	0,0%		SAUR
0,0%	0	0		104	146	71,2%		VEOLIA
0,0%	0	1		54	64	84,4%		VEOLIA
0,0%	72	1207	6,0%	165	1875	8,8%	16	REGIE
0,0%		9			124	0,0%		SAUR
0,0%	165	346	47,7%	4 625	4 312	107,3%	9	VEOLIA
45,4%		0			7	0,0%		SAUR
20,0%		0			20	0,0%		SAUR
2,1%		0			1	0,0%		SAUR
0,0%	11	342	3,2%	102	649	15,7%	10	REGIE
8,5%		0			53	0,0%		SAUR
0,0%	40	19	210,5%	47	209	22,5%		VEOLIA
0,0%		0			65	0,0%		SAUR
6,9%		0			35	0,0%		SAUR
0,0%		5			71	0,0%		SAUR
0,3%	26	389	6,7%	872	9000	9,7%	82	REGIE
5,9%		1	0,0%		31	0,0%	0	SAUR
1,1%	642	4 202	15,3%	9 119	26 162	34,9%	195	

Annexe 4 - Détail des résultats des bilans 24 heures sur les stations de traitement des eaux usées

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent-Habitant)	Date de réalisation en 2020	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à at- teindre			
				70	35	60%	400	200	60%	85		50%			
06 09 26023 002	Barbières Chef Lieu	900 EH	18/03	4	99%	48	94%	5	99%	101%	157%	593			
			19/10	2	99%	45	94%	4	99%						
06 09 26039 002	Beauregard-Baret Chef Lieu	350 EH	14/04	2	99%	18	96%	1	99%	52%	19%	65			
06 09 26049 002	Bésayes Chef Lieu	1 400 EH	16/02	3	99%	33	94%	2	99%	63%	41%	572			
			31/05	4	98%	43	89%	7	98%						
06 09 26079 003	St Didier de Charpey	100 EH	11/08	4	99%	59	95%	12	96%			21			
	Châteaouble Grenouillet	70 EH	01/07	4	99%	54	96%	39	91%						
06 09 26084 003	Châteauneuf-sur-Isère La Vanelle	150 EH	11/03	21	94%	123	83%	9	95%	62%	60%	149			
06 09 26107 001	Eymeux Chef Lieu	750 EH	25/02	7	98%	85	94%	35	99%	34%	34%	258			
			09/09	2	99%	64	91%	5	99%						
06 09 26140 001	Geyssans Chef Lieu	260 EH	21/01	5	98%	63	90%	3	99%	159%	112%	300			
06 09 26381 003	Jaillans Chef Lieu	600 EH	18/02	2	99%	29	96%	1	98%	34%	20%	120			
			28/09	2	99%	17	97%	1	99%						
06 09 26032 001	La Baume-Cornillane Chef Lieu	190 EH	17/06	3	99%	73	87%	4	99%	32%	17%	43			
06 09 26173 002	Marches Chef Lieu	800 EH	02/09	2	97%	22	92%	1	95%	36%	30%	239			
			23/11	2	99%	26	96%	2	99%						
06 09 26184 001	Miribel Chef Lieu	280 EH	15/09	8	96%	63	89%	6	98%	18%	10%	27			
06 09 26210 002	Montrigaud Chef Lieu	350 EH	05/10	2	63%	16	62%	1	95%	202%	2%	7			
06 09 262120 01	Montvendre Chef Lieu	400 EH	08/11	44	84%	263	84%	57	80%	130%	88%	352			
06 09 26232 001	Peyrus Chef-Lieu	317 EH	25/05	76	73%	262	59%	73	82%	146%	72%	230			
			30/11	53	51%	170	30%	81	34%						
06 09 26273 002	Rochefort-Samson Chef-Lieu	250 EH	04/03	3	98%	31	93%	6	98%	59%	26%	64			
06 09 26273 003	Rochefort-Samson Saint Mamans	420 EH	12/04	2	99%	23	96%	1	99%	48%	35%	145			
06 09 26294 001	St Bardoux Chef-Lieu	300 EH	31/01	12	97%	106	87%	16	95%	10%	6%	18			
06 09 26294 101	St Bardoux Le Lat	65 EH	27/01	85	47%	192	65%	42	82%	34%	14%	9			
06 09 26298 001	Saint-Christophe-et-le-Laris Chef Lieu	500 EH	30/09	4	97%	33	91%	12	90%	63%	19%	94			
06 09 26310 002	Saint-Laurent-d'Onay Chef Lieu	150 EH	15/06	5	97%	57	89%	18	88%	28%	14%	21			
06 09 26319 002	Saint-Michel-sur-Savasse Chef Lieu	700 EH	15/01	5	97%	33	91%	4	98%	49%	25%	177			
06 09 26382 001	Saint-Vincent-la-Commanderie Chef Lieu	400 EH	01/12	9	96%	64	91%	14	95%	42%	26%	104			

LAGUNAGES

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2020	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie									Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans		
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre			
				70	35	60%	400	200	60%	150		50%			
06 09 26079 002	Charpey Chef Lieu	700 EH	16/09/2021	18		91%	199		78%	43		90%	79%	16%	272
06 09 26091 001	Combovin	200 EH	24/06/2021	20		78%	120		71%	27		76%	63%	15%	32
06 09 26081 001	Châteaudouble Chef-Lieu	267 EH	29/06/2021	51		83%	268		67%	91		80%	92%	77%	207
06 09 26084 002	Châteauneuf-sur-Isère Chef Lieu	1 800 EH	19/01/2021	26		91%	188		74%	45		91%	75%	55%	1180
			05/02/2021	22		93%	84		89%	43	90%				
			17/03/2021	22		95%	199		72%	52	82%				
			22/03/2021	69		80%	320		62%	144	73%				
			29/04/2021	46		77%	302		34%	86	61%				
			03/06/2021	22		96%	169		83%	34	89%				
			15/07/2021	60		82%	297		45%	128	63%				
			19/08/2021	35		79%	214		83%	80	82%				
			07/09/2021	55		76%	295	0%	119	60%					
			07/10/2021	68		68%	218		69%	89	65%				
			15/11/2021	26		92%	237		79%	109	80%				
09/12/2021	38		70%	217	58%	85	63%								
06 09 26107 001	Crépol Chef Lieu	500 EH	24/05/2021	6		97%	111		77%	10		94%	42%	21%	62
06 09 26055 001	Parnans Chef Lieu	300 EH	01/04/2021	21		77%	156		59%	48		83%	301%	70%	210
06 09 26358 001	Upie Chef Lieu	600 EH	20/05/2021	13		87%	56		76%	17		87%	114%	32%	214
			21/09/2021	26		69%	168		45%	61	72%				

FILTRE PLANTÉ DE ROSEAUX AVEC OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE SUR LE PHOSPHORE

Code SANDRE	STEU	Taille STEU en EH (Equivalent Habitant)	Date de réalisation en 2021	Performances de traitement réglementaires sur la base des concentrations mesurées en sortie										Taux de fonctionnement de la STEU sur la moyenne des bilans			
				DBO5 (mg/l)			DCO (mg/l)			MES (mg/l)			NTK (mg/l)	PT (mg/l)	Charge hydraulique	Charge organique	Nombre d'EH (60 gr de DBO5)
				Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre	Concentration Réductible	ET Niveau de rejet réglementaire	OU % mini à atteindre					
				70	25	60%	400	90	60%	85	30	50%					
06 09 26207 002	Montmiral Chef Lieu	600 EH	02/03	2		98%	15		94%	3		98%	1	2	102%	22%	458
			23/09	14		81%	17		95%	1	99%	1	3,5				

- Analyses conformes
- Analyses non conformes, sous les seuils réductibles
- Analyses non conformes, au-dessus des seuils réductibles

5.1 - Liste des travaux de renouvellement de réseaux d'assainissement

Commune	Opération	Total des dépenses 2020 en € HT
Beaumont-lès-Valence	Rue F. Kiene	179 518
Bourg-de-Péage	Allée du Dauphiné, rue H. Durant et République	24 418
Chabeuil	Chemin du Bellet	19 042
Granges-lès-Beaumont	Rue du tram	15 347
Malissard	Lotissement les Véroniques	49 425
Montéléger	Divers	16 576
Romans-sur-Isère	Rue charcot	17 000
Romans-sur-Isère	Cote Crotton	45 126
Romans-sur-Isère	Rue du 8 mai	54 871
Romans-sur-Isère	Contre-allée Lavoisier	20 109
Romans-sur-Isère	Place de Gaulle	32 911
Romans-sur-Isère	Rue Teinture Port Brûlé	11 462
Saint-Marcel-les-Valence	Divers	9 000
Saint-Paul-les-Romans	Rue vieux village	126 112
Valence	Chemin Paillassier	25 491
Valence	Allée des Lilas	25 125
Valence	Allée Grace Kelly	3 790

5.2 - Liste des travaux d'extensions de réseaux ou de création d'ouvrages d'assainissement

Commune	Opération	Total des dépenses 2020 en € HT
Beauvallon	Quartier les Blaches	71 564
Bourg-de-Péage	Avenue Marius Moutet et divers	40 438
Charpey	Place des écoles	27 095
Chatuzange-le-Goubet	Rond point Pizançon	222 311
Chatuzange-le-Goubet	Chemin de la part-dieu	21 396
Crépol	Grande rue RD 67	31 168
Miribel	Solde création réseau village	25 505
Montéléger	Allée du serre Orfeuille	6 071
Mours -Saint-Eusèbe	Rue du Royans Claude Marcé	6 691
Portes-les-Valence	Route Monerit	63 009
Romans-sur-Isère	Rue charcot	17 042
Romans-sur-Isère	Rue Jeanne d'Arc	9 733
Romans-sur-Isère	Rue Bellevue	6 953
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	Chemin de la fontaine	35 888
Saint-Marcel-les-Valence	Rue Paradis	9 834
Valence	Quartier Bayot II	43 944
Rochefort-Samson	Divers	13 114

5.3 - Liste des travaux d'extension ou de création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales

Commune	Total des dépenses 2021 en € TTC
Alixan	18 441
Barbières	39 746
Beaumont les Valence	138 888
Beauvallon	72 705
Bourg de Péage	53 603
Bourg les valence	101 147
Chabeuil	3 603
Chateauneuf sur Isère	4 175
Chatuzange le Goubet	215 941
Combovin	31 206
Crépol	0
Etoile sur Rhône	0
Génissieux	2 729
Hostun	2 786
Malissard	0
Marches	127 583
Montéléger	26 751
Montélier	32 941
Mours Saint-Eusebe	19 599
Peyrins	7 706
Portes-les-Valence	16 438
Romans	305 479
Saint-Marcel-les-Valence	29 229
Saint-Michel-sur-Savasse	4 524
Saint-Paul-les-Romans	9 050
Upie	6 692
Valence	607 782
Grange-les-Beaumont	6 032
Jaillans	16 181

5.4 - Liste des travaux en comaîtreise d'ouvrage avec les communes

Commune	Opération	Total des dépenses 2021 en € TTC
Alixan	Parking école	18 441
Chatuzange-le-Goubet	Chatuzange abords église	256 080
Marches	RD 149	37 641
Marches	Chemin Astral	11 254
Romans-sur-Isère	Rue Diodore Rahoult	37 299
Romans-sur-Isère	Rues H Rodet Chantecigale	18 337
Valence	Polygone (rue Foch...)	326 185
Valence	Rue Branly	43 977

5.5 - Liste des branchements par commune

Communes	Nombre de branchements
Alixan	3
Barbieres	1
Beaumont-lès-Valence	5
Beauregard-Baret	1
Beauvallon	1
Bourg-lès-Valence	12
Bourg-de-Péage	9
Chabeuil	6
Charpey	1
Chateauneuf-sur-Isère	8
Chatillon-Saint-Jean	5
Chatuzange-le-Goubet	9
Clérieux	4
Combovin	1
Crépol	1
Étoile-sur-Rhone	3
Eymeux	1
Génissieux	7
Granges-les-Beaumont	1
Hostun	2
Jaillans	1
Marches	1
Montéléger	2
Montélier	6
Montmeyran	1
Montvendre	2
Mours-Saint-Eusèbe	4
Parnans	1
Peyrins	1
Portes-lès-Valence	4
Rochefort-Samson	1
Romans-sur-Isère	48
Saint-Bardoux	1
Saint-Marcel-lès-Valence	8
Saint-Paul-lès-Romans	2
Saint-Vincent-la-Commanderie	3
Valence	31
Valherbasse	3
TOTAL	201

5.6 - Liste des travaux ponctuels par commune (réparations sur le réseau principalement)

Localisation	Total des dépenses réalisées pour les travaux ponctuels en 2021	Nombre d'interventions réalisées
GESTION DES EAUX PLUVIALES (€TTC)		
Alixan	4 998 €	2
Bourg-lès-Valence	4 900 €	3
Bourg-de-Péage	1 800 €	1
Chabeuil	2 909 €	2
Chateaudouble	1 500 €	1
Combovin	25 068 €	2
Génissieux	2 200 €	1
Granges-lès-Beaumont	3 900 €	2
Montéléger	19 567 €	1
Montélier	5 100 €	1
Montmeyran	850 €	1
Montvendre	5 583 €	1
Peyrins	6 200 €	1
Portes-les-Valence	4 688 €	2
Rochefort-samson	13 000 €	1
Romans-sur-Isère	13 167 €	5
Saint-Marcel-lès-Valence	5 900 €	1
Saint-Michel-sur-Savasse	3 600 €	1
Valence	24 940 €	10
TOTAL	149 872 €	39
EAUX USÉES (€ HT)		
Alixan	2 381 €	3
Barbières	6 800 €	3
Baume-d'Hostun (la)	2 900 €	1
Beaumont-les-Valence	1 000 €	1
Beauregard-Baret	4 303 €	2
Bourg-lès-Valence	5 155 €	4
Bourg-de-Péage	23 979 €	8
Chabeuil	3 231 €	2
Chatuzange-le-Goubet	1 980 €	3
Crépol	31 168 €	1
Étoile-sur-Rhone	5 672 €	1
Eymeux	1 248 €	1
Génissieux	1 200 €	1
Marches	1 585 €	1
Montéléger	26 276 €	3
Montmeyran	1 969 €	1
Portes-lès-Valence	37 592 €	3
Rochefort-Samson	1 945 €	1
Romans-sur-Isère	13 191 €	12
Saint-Bardoux	815 €	1
Saint-Marcel-les-Valence	13 500 €	3
Saint-Christophe-et-le-Laris	490 €	1
Valence	37 747 €	16
TOTAL	226 127 €	73

5.7 - Montant des études engagées en matière d'assainissement par commune

Localisation	Total des dépenses engagées par commune en 2021 en € HT (hors schémas directeurs et études REUSE)
Beauregard-Baret	4 250 €
Beauvallon	2 884 €
Génissieux	1 927 €
Grange-lès-Beaumont	5 514 €
Malissard	2 734 €
Montmeyran	19 527 €
Peyrins	9 065 €
Portes-lès-Valence	14 553 €
Rochefort-Samson	924 €
Romans	106 219 €
Saint-Christophe-et-le-Laris	6 967 €
Saint-Marcel-lès-Valence	8 004 €
Upie	37 697 €
Mours-Saint-Eusèbe	35 465 €
Alixan	0 €
Barbières	6 545 €
Bourg-de-Péage	3 261 €
Bourg-lès-Valence	43 845 €
Chabeuil	15 293 €
Charpey	7 162 €
Chateauneuf-sur-Isère	0 €
Chatuzange-le-Goubet	5 242 €
Clérieux	11 509 €
Combovin	2 454 €
Crépol	3 455 €
Etoile-sur-Rhône	5 873 €
Hostun	8 911 €
Montéléger	322 €
Montvendre	0 €
Parnans	439 €
Peyrus	8 059 €
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	5 063 €
Saint-Laurent-d'Onay	1 498 €
Saint-Paul-les-Romans	4 483 €
Valence	98 265 €
Valherbasse	3 006 €

5.8 - Montant des études engagées en matière de gestion des eaux pluviales par commune

Communes	Montant en € TTC
Barbières	1 135 €
Bourg-de-Péage	1 983 €
Bourg-les-Valence	2 141 €
Chabeuil	2 665 €
Chateauneuf-sur-Isère	34 578 €
Chatuzange-le-Goubet	681 €
Étoile-sur-Rhône	984 €
Hostun	5 187 €
Marches	7 779 €
Montéléger	199 €
Montmeyran	5 902 €
Peyrus	1 966 €
Romans	10 194 €
Saint-Laurent-d'Onay	682 €
Valence	64 989 €

Annexe 6 - Urbanisme et assainissement

6.1 - Zonages assainissement

Système d'assainissement	Commune	Zonage existant	Date où le zonage a été approuvé par délibération
Valence	Alixan	oui	PLU approuvé le 09/10/2017 - Zonage assainissement annexé
Barbières	Barbières	oui	PLU approuvé le 25/07/2017 - Zonage assainissement annexé
AUCUN	Barcelonne	non	PLU approuvé le 5 mars 2020 - Toute la commune est zonée en assainissement non collectif
Portes-lès-Valence	Beaumont-lès-Valence	oui	PLU approuvé le 27/09/2017 - Zonage assainissement annexé
Beauregard-Baret	Beauregard-Baret	oui	Révision du PLU du 18/11/2004 approuvée le 7/7/2014 Zonage assainissement en cours de révision
Portes-lès-Valence	Beauvallon	oui	PLU approuvé le 25/02/2008 - Zonage assainissement en cours de révision
Bésayes	Bésayes	oui	PLU approuvé le 30/08/2017 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Bourg-de-Péage	oui	08/04/2013 - Zonage assainissement en cours de révision
Valence	Bourg-lès-Valence	oui	PLU approuvé le 14/03/2019 Zonage assainissement et pluvial annexé et opposable au tiers
Valence	Chabeuil	oui	Approuvé le 19/12/2005 - Zonage assainissement en cours de révision»
Charpey	Charpey	oui	PLU approuvé le 08/11/2011
Châteaudouble	Châteaudouble	oui	PLU approuvé le 27/01/2016
Châteauneuf-sur-Isère	Châteauneuf-sur-Isère	oui	PLU approuvé le 16/12/2011. Révision prescrite le 22/02/2022. Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Châtillon-Saint-Jean	oui	PLU approuvé le 05/07/2016 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Chatuzange-le-Goubet	oui	PLU approuvé le 20/11/2012 - Révision en cours - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Clérieux	oui	PLU approuvé le 08/08/2013 - Zonage assainissement annexé
Combovin	Combovin		PLU approuvé le 3 février 2020 - Zonage d'assainissement annexé
Crépol	Crépol	oui	PLU approuvé le 23/05/2016 - Zonage assainissement annexé
Portes-lès-Valence	Étoile-sur-Rhône	oui	PLU approuvé le 06/02/2014 - Zonage assainissement en cours de révision
Eymeux	Eymeux	oui	PLU approuvé le 20/02/2017 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Génissieux	oui	PLU approuvé le 29/03/2018 - Zonage assainissement annexé
Geyssans	Geyssans	oui	PLU approuvé le 3 mars 2020 - Zonage assainissement annexé
Romans	Granges-les-Beaumont	oui	PLU approuvé le 12/10/2021 - Zonage assainissement annexé
Saint-Nazaire-en-Royans	Hostun	oui	PLU approuvé le 13/02/2012 - Zonage assainissement annexé
Jaillans	Jaillans	oui	PLU approuvé le 25/06/2018 - Zonage assainissement annexé
La Baume-Cornillane	La Baume-Cornillane	oui	PLU approuvé le 31/01/2019 - Zonage assainissement annexé
Saint-Nazaire-en-Royans	La Baume-d'Hostun	oui	PLU approuvée le 28/06/2006 - Zonage d'assainissement annexé
Le Chalon	Le Chalon	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Valence	Malissard	oui	PLU approuvé le 17/10/2017 - Zonage assainissement et zonage pluvial annexés
Marches	Marches	oui	PLU approuvé le 28/01/2013 - Zonage assainissement annexé
Miribel	Miribel	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Portes-lès-Valence	Montéléger	oui	PLU approuvé le 14/12/2015 - Zonage assainissement et zonage pluvial annexés
Valence	Montélier	oui	Approbation du PLU le 16/09/2013 - Révision prescrite et nouveau PLU arrêté le 21/06/2022 - Zonage assainissement en cours de révision
Portes-lès-Valence	Montmeyran	oui	PLU approuvé le 26/09/2013 - Zonage assainissement en cours de révision
Montmiral	Montmiral	oui	PLU approuvé le 09/12/2013 - Zonage assainissement en cours de révision
Montrigaud	Montrigaud	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Montvendre	Montvendre	non	POS approuvé le 20/12/2001 caduc depuis le 24/03/2017 - Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Mours-Saint-Eusèbe	oui	PLU approuvé le 05/09/2018 - Zonage assainissement révisé et annexé.
Ourches	Ourches	oui	Carte Communale approuvée le 01/06/2017 - Zonage assainissement en cours de révision
Parnans	Parnans	oui	Carte Communale approuvée le 29/03/2005 - Zonage assainissement en cours de révision
Romans-sur-Isère	Peyrins	oui	PLU approuvé le 25/02/2020 - Zonage assainissement révisé et annexé
Peyrus	Peyrus	non	PLU invalidé par le TA - Application du RNU
Portes-lès-Valence	Portes-lès-Valence	oui	PLU révisé approuvé le 06/02/2017 - Zonage assainissement en cours de révision
Rocheft-Samson	Rocheft-Samson	oui	PLU approuvé le 3/03/2017 - Zonage assainissement annexé
Romans-sur-Isère	Romans-sur-Isère	oui	PLU révisé approuvé le 08/07/2013 - Zonage assainissement en cours de révision
Valence	Saint-Marcel-lès-Valence	oui	PLU approuvé le 29/03/2006 - Révision prescrite et nouveau PLU arrêté le 04/07/2022 - Zonage d'assainissement en cours de révision.
Saint-Bardoux	Saint-Bardoux	oui	PLU approuvé le 07/04/2006 - Zonage assainissement annexé
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	Saint-Bonnet-de-Valclérieux	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Saint-Christophe-et-le-Laris	Saint-Christophe-et-le-Laris	oui	Carte Communale approuvée le 24/01/2013 - Zonage assainissement annexé
Saint-Laurent-d'Onay	Saint-Laurent-d'Onay	non	Règlement National d'urbanisme - RNU
Saint-Michel-sur-Savasse	Saint-Michel-sur-Savasse	oui	Carte Communale approuvée le 06/01/2017
Romans-sur-Isère	Saint-Paul-lès-Romans	oui	PLU approuvé le 06/11/2007 - Zonage assainissement annexé
Saint-Vincent-la-Commanderie	Saint-Vincent-la-Commanderie	oui	Carte Communale approuvée le 07/09/2015
Triors	Triors	oui	PLU approuvé le 25/01/2017 - Zonage assainissement annexé
Upie	Upie	oui	PLU approuvé le 13/04/2017 - Révision prescrite le 21/04/2022 Zonage assainissement en cours de révision
Valence	Valence	oui	PLU approuvé le 16/12/2013 - Révision prescrite - Nouveau PLU arrêté le 13/12/2021 Zonage assainissement et pluvial révisés - Enquête publique à programmer

6.2 - Nombre d'avis délivré par commune

Communes	2017	2018	2019	2020	2021
Alixan	78	66	36	76	57
Barbières	18	24	8	22	26
Barcelonne	2	5	1	7	3
Beaumont-lès-Valence	119	67	46	45	46
Beauregard-Baret	10	16	9	6	7
Beauvallon	9	12	10	51	57
Bésayes	20	18	37	27	42
Bourg-lès-Valence	80	60	47	43	71
Bourg-de-Péage	74	75	76	57	52
Chabeuil	44	57	34	28	51
Charpey	42	35	20	17	10
Châteaudouble	1	5		6	7
Châteauneuf-sur-Isère	73	70	33	75	76
Châtillon-Saint-Jean	25	37	14	34	20
Chatuzange-le-Goubet	337	221	104	155	98
Clérieux	19	29	21	28	31
Combovin		7	4	6	7
Crépol	20	15	5	13	13
Étoile-sur-Rhône	90	74	37	47	43
Eymeux	32	28	29	30	30
Génissieux	77	57	36	52	50
Geyssans	24	21	6	20	14
Granges-les-Beaumont	6	4	5	11	10
Hostun	22	24	13	31	16
Jaillans	41	27	13	14	15
La Baume-Cornillane	9	9	3	11	6
La Baume-d'Hostun	13	23	11	14	7
Le Chalon			2	2	1
Malissard	57	54	40	34	34
Marches	14	14	14	19	31
Montéléger	13	27	12	21	27
Montélier	25	21	9	39	28
Montmeyran	57	54	21	13	37
Montmiral	19	17	8	16	12
Montvendre	1	26	4	16	7
Mours-Saint-Eusèbe	82	76	37	63	49
Ourches	5	14	5	9	7
Parnans	9	30	14	16	10
Peyrins	12	33	31	46	33
Peyrus		1		2	5
Portes-lès-Valence	55	45	58	33	58
Rochefort-Samson	25	22	19	27	73
Romans-sur-Isère	162	157	135	177	175
Saint-Marcel-lès-Valence	46	111	41	23	51
Saint-Bardoux	10	9	8	7	10
Saint-Bonnet-de-Valclérieux			1	1	0
Saint-Christophe-et-le-Laris	2	13	1	57	7
Saint-Laurent-d'Onay		1	2	19	0
Saint-Michel-sur-Savasse	6	10	16	31	44
Saint-Paul-lès-Romans	44	42	34	6	40
Saint-Vincent-la-Commanderie	14	12	16	31	3
Triors	5	6	2	5	8
Upie	32	30	20	24	11
Valence	309	365	225	268	235
Valherbasse	18	10	6	19	16
TOTAL	2388	2286	1439	1950	1877

Annexe 7 - Contrôles de branchement par commune

DSP	Étiquette de lignes	Diagnostic par la Régie (gratuit)	Contre-Visite après travaux	Diagnostic par la Régie (payant)	Diagnostic par délégataire (payant)	Diagnostic à Finalité d'Etude	Diagnostic du Raccordement à finalité Financière (PFAC)	TOTAL GÉNÉRAL
non	Alixan			1		1		2
non	Barbières			1				1
non	Beaumont-les-Valence	5		1			3	9
non	Beauregard-Baret	87	1					88
non	Besayes			1			2	3
oui	Bourg-de-Péage				3		1	4
non	Bourg-les-Valence		3	5		1	13	22
non	Chabeuil		1	2		2	1	6
non	Charpey		2				1	3
non	Chateauneuf-sur-Isère	6					1	7
oui	Chatillon-Saint-Jean			1	1		1	3
oui	Chatuzange-le-Goubet	33			4		34	71
oui	Clérieux		2		1		1	4
non	Combovin						1	1
non	Crépol			1				1
non	Étoile-sur-Rhone	5		3				8
non	Eymeux			2				2
oui	Génissieux				1		1	2
non	Geysans		1				1	2
non	Granges-les-Baumont						1	1
non	Jaillans						1	1
non	La baume-Cornillane		11					11
non	La baume-d'Hostun						2	2
non	La beaume-Cornillane		1					1
non	Malissard	2	2	2		2		8
non	Marches		1					1
non	Montéléger	7				1		8
non	Montmeyran		1	1		1		3
non	Montmiral						1	1
non	Montrigaud / valherbasse	1		1				2
non	Montvendre					1	4	5
oui	Mours-saint-Eusèbe		2				2	4
non	Papelissier					1		1
non	Parnans	6	1	1				8
oui	Peyrins				1	1	3	5
non	Peyrus						1	1
non	Portes-les-valence	3	1	6		8		18
oui	Romans-sur-Isère	1			32	4	3	40
non	Saint-bonnet-de-Valclérieux			1				1
non	Saint-Christophe-et-le-Laris	6					2	8
non	Saint-Marcel-les-Valence	5	2	5		4		16
oui	Saint-Paul-les-Romans				1			1
non	Saint-Vincent-la-Commanderie						2	2
non	Triors					1		1
non	Upie					4	1	5
non	Valence	6	4	23		31	8	72
	TOTAL GÉNÉRAL	173	36	58	44	63	92	466

Annexe 8 - SPANC

8.1 - État des installations d'ANC de l'ensemble du territoire fin 2021

Communes	Nombre d'installations conformes	Nombre d'installations non conformes sans risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations non conformes avec risque pour l'environnement ni danger pour la santé des personnes	Nombre d'installations considérées comme absentes	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle
Alixan	84	243	23	7	357
Barbières	18	36	17	6	77
Barcelonne	5	14	10	4	33
Beaumont-lès-Valence	14	274	77	3	368
Beauregard-Baret	9	21	9	1	40
Beauvallon	3	8	2	0	13
Bésayes	77	79	37	3	196
Bourg-de-Péage	91	213	25	9	338
Bourg-lès-Valence	20	206	32	8	266
Chabeuil	11	168	24	10	213
CHALON	4	40	13	3	60
Charpey	124	113	123	1	361
Châteaudouble	2	5	3	2	12
Châteauneuf-sur-Isère	220	514	44	12	790
Châtillon-Saint-Jean	42	112	22	3	179
Chatuzange-le-Goubet	173	256	40	6	475
Clérieux	4	170	48	3	225
Combovin	3	4	2	1	10
Crépol	5	84	33	0	122
Étoile-sur-Rhône	20	85	23	7	135
Eymeux	42	130	23	3	198
Génissieux	0	134	10	1	145
Geyssans	10	128	28	2	168
Granges-les-Beaumont	3	113	17	3	136
Hostun	17	85	17	1	120
Jaillans	37	27	11	5	80
La Baume-Cornillane	13	125	26	3	167
La Baume-d'Hostun	16	52	9	1	78
Le Chalon	3	8	9	0	20
Malissard	9	363	18	0	390
Marches	156	42	18	3	219
Miribel	18	66	49	2	135
Montéléger	6	37	5	1	49
Montélier	14	74	10	6	104
Montmeyran	17	248	127	10	402
Montmiral	16	133	57	3	209
Montrigaud	6	142	86	4	238
Montvendre	1	19	8	5	33
Mours-Saint-Eusèbe	14	265	27	6	312
Ourches	9	63	6	0	78
Parnans	8	96	37	1	142
Peyrins	6	433	96	4	539
Peyrus	2	3	1	1	7
Portes-lès-Valence	6	70	20	2	98
Rochefort-Samson	55	143	21	3	222
Romans-sur-Isère	163	373	107	20	663
Saint-Bardoux	4	164	41	0	209
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	2	37	14	1	54
Saint-Christophe-et-le-Laris	30	66	53	5	154
Saint-Laurent-d'Onay	1	34	12	0	47
Saint-Marcel-lès-Valence	31	193	29	7	260
Saint-Michel-sur-Savasse	9	66	26	0	101
Saint-Paul-lès-Romans	56	111	16	0	183
Saint-Vincent-la-Commanderie	20	23	35	4	82
Triors	7	117	16	0	140
Upie	7	52	32	3	94
Valence	11	207	56	12	286
TOTAL	1 754	7 088	1 777	211	10 833

8.2 - SPANC : détail par commune du nombre d'installations et des diagnostics réalisés

Les données présentées sont entachées d'une certaine incertitude, dans la mesure où les campagnes de diagnostics initiaux n'ont pas encore été réalisées sur toutes les communes du territoire.

Communes	Année de réalisation de la dernière campagne de diagnostic	Nombre d'installations ANC estimé fin 2021	Nombre d'installations créées en 2021	Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle SPANC estimé fin 2021	Nombre d'installations n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle SPANC estimé fin 2021
Alixan	2019	382	3	350	32
Barbières	2020	92		92	0
Barcelonne	2013-2014	172	1	172	0
Beaumont-lès-Valence	2011-2012	419		381	38
Beauregard-Baret	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	109		37	72
Beauvallon	2009	44		44	0
Bésayes	2018/2019	159		148	11
Bourg-de-Péage	2018	297	3	297	0
Bourg-lès-Valence	2013	277		277	0
Chabeuil	2007-2009	732	2	732	0
Charpey	2007-2008	283	4	283	0
Châteaudouble	2013-2014	154		19	135
Châteauneuf-sur-Isère	2017-2018	640	5	640	0
Châtillon-Saint-Jean	2006	220	2	171	49
Chatuzange-le-Goubet	campagne en cours depuis mi-2021	864	5	414	450
Clérieux	2010	254	1	200	54
Combovin	2013-2014	92	1	92	0
Crépol	2006-2007	137	1	137	0
Étoile-sur-Rhône	2010-2011	522	1	506	16
Eymeux	2020-2021	208	2	203	5
Génissieux	2011-2013	152	1	144	8
Geysans	2009	189		189	0
Granges-les-Beaumont	2010	170	1	128	42
Hostun	2014	171		116	55
Jaillans	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	177	4	77	100
La Baume-Cornillane	2013	165	1	165	0
La Baume-d'Hostun	Commune n'ayant pas encore fait l'objet de la campagne de diagnostic	69		60	9
Le Chalon	2008-2009	87		86	1
Malissard	2011	405		380	25
Marches	2007-2008	204	2	82	122
Miribel	2005	153		119	34
Montéléger	2010-2011	217	1	176	41
Montéliér	2009	436	1	274	162
Montmeyran	2013-2014	531		421	110
Montmiral	2007	193		193	0
Montrigaud	2005-2006	172		172	0
Montvendre	2013-2014	256		228	28
Mours-Saint-Eusèbe	2007	327	5	326	1
Ourches	2019	115		85	30
Parnans	2009-2010	157	3	144	13
Peyrins	2007-2009	521		506	15
Peyrus	2013-2014	88		75	13
Portes-lès-Valence	2012	93		93	0
Rochefort-Samson	2017	223	1	199	24
Romans-sur-Isère	2004-2005	653	2	653	0
Saint-Bardoux	2009-2010	225		208	17
Saint-Bonnet-de-Valclérieux	2006	64		64	0
Saint-Christophe-et-le-Laris	2005	136	1	136	0
Saint-Laurent-d'Onay	2006	44		44	0
Saint-Marcel-lès-Valence	2013	334		265	69
Saint-Michel-sur-Savasse	2009	130	1	94	36
Saint-Paul-lès-Romans	2005-2006	198		167	31
Saint-Vincent-la-Commanderie	2007-2008	66		66	0
Triors	2006-2007	158	3	127	31
Upie	2008	292		292	0
Valence	2012	356	1	356	0
TOTAL		13 984	59	12 105	1 879

Annexe 9 - Tarifs de la redevance assainissement par commune

Collectivité/prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de l'agglomération	Communes	Tarifs service assainissement collectif de valence romans agglomération 2020 (hors agence de l'eau)		Tarifs service assainissement collectif de valence romans agglomération 2021 (hors agence de l'eau)								Augmentation par rapport à 2020 pour une facture de 120 m ³ (en intégrant la redevance Agence de l'Eau de 0,165 € TTC par m ³)
		Montant en € TTC pour 120 m ³ en 2020	€ TTC/m ³ pour une facture de 120 m ³	Part fixe		Part variable		Montant en € HT pour 120 m ³ en 2021	€ HT/m ³	Montant en € TTC pour 120 m ³ en 2021	€ TTC/m ³ pour une facture de 120 m ³	
				VRA	VEOLIA	VRA	VEOLIA					
SIE PLAINE DE VALENCE	Alixan	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE BARBIERES BESAYES	Barbières	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Beaumont-lès-Valence	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE ROCHEFORT SAMSON	Beauregard-Baret	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Beauvallon	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE BARBIERES BESAYES	Bésayes	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
VEOLIA	Bourg-de-Péage	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Bourg-lès-Valence	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE PLAINE DE VALENCE	Chabeuil	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE CHARPEY-ST VINCENT	Charpey	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
CHATEAUDOUBLE	Châteaudooble	135,61	1,13	27,4		0,9		135,4	1,13	148,94	1,24	8,12%
SIE PLAINE DE VALENCE	Châteauneuf-sur-Isère	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
VEOLIA	Chatillon-Saint-Jean	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
VEOLIA	Chatuzange-le-Goubet	172,70	1,44	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-0,28%
VEOLIA	Clérieux	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
SIE SUD VALENTINOIS	Combovin	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Crépol	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Étoile-sur-Rhône	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE ROCHEFORT SAMSON	Eymeux	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
VEOLIA	Génissieux	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
SIE HERBASSE	Geysans	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
VEOLIA	Granges-les-Beaumont	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
SIE ROCHEFORT SAMSON	Hostun	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE ROCHEFORT SAMSON	Jaillans	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	La Baume-Cornillane	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
LA BAUME D'HOSTUN	La Baume-d'Hostun	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE PLAINE DE VALENCE	Malissard	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE ROCHEFORT SAMSON	Marches	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Montéléger	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE PLAINE DE VALENCE	Montéliér	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Montmeyran	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Montmiral	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
MONTVENDRE	Montvendre	148,81	1,24	30,6		0,936		142,92	1,19	157,21	1,31	4,57%
VEOLIA	Mours-Saint-Eusèbe	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
SIE SUD VALENTINOIS	Ourches	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Parnans	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
VEOLIA	Peyrins	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
VEOLIA	Peyrus	82,67	0,69	0	23,42	0,251	0,269	85,82	0,72	94,40	0,79	10,74%
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Portes-lès-Valence	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	
SIE ROCHEFORT SAMSON	Rochefort-Samson	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
VEOLIA	Romans	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
SIE VEAUNE	Saint-Bardoux	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Saint-Christophe-et-le-Larris	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Saint-Laurent-D'onay	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Saint-Michel-sur-Savasse	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
VEOLIA	Saint-Paul-les-Romans	176,13	1,47	8,25	10,62	0,531	0,621	157,11	1,31	172,82	1,44	-2,02%
SIE CHARPEY-ST VINCENT	Saint-Vincent-la-Commanderie	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE PLAINE DE VALENCE	Saint-Marcel-lès-Valence	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Triors	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE SUD VALENTINOIS	Upie	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Valence	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Valherbasse	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%
SIE HERBASSE	Valherbasse	174,02	1,45	19		1,16		158,2	1,32	174,02	1,45	0,00%

Annexe 10 - Nombre d'abonnés et volumes facturés pour les abonnés domestiques par commune

Collectivité/Prestataire qui assure la facturation de l'assainissement pour le compte de VRSPA	Communes	Volume facturé en 2020 (sans les industriels)	Nombre d'abonnés fin 2021
SIE PLAINE DE VALENCE	Alixan	91757	821
SIE BARBIÈRES BÉSAYES	Barbières	40748	419
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Beaumont-lès-Valence	128963	1628
SIE ROCHEFORT-SAMSON	Beauregard-Baret	28863	255
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Beauvallon	62927	663
SIE BARBIÈRES BÉSAYES	Bésayes	45611	434
VEOLIA	Bourg-de-Péage	463027	5121
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Bourg-lès-Valence	797866	7317
SIE PLAINE DE VALENCE	Chabeuil	234770	2845
SIE CHARPEY-ST VINCENT	Charpey	24690	288
CHÂTEAUDOUBLE	Châteaudouble	12530	118
SIE PLAINE DE VALENCE	Châteauneuf-sur-Isère	90643	1054
VEOLIA	Chatillon-Saint-Jean	37214	387
VEOLIA	Chatuzange-le-Goubet	181487	1984
VEOLIA	Clérieux	69849	733
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Combovin	12187	142
SIE HERBASSE	Crépol	9845	140
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Étoile-sur-Rhône	240085	1842
SIE ROCHEFORT-SAMSON	Eymeux	24403	234
VEOLIA	Génissieux	104165	933
SIE HERBASSE	Geysans	13155	114
VEOLIA	Granges-les-Beaumont	30827	283
SIE ROCHEFORT-SAMSON	Hostun	26419	332
SIE ROCHEFORT-SAMSON	Jaillans	23184	205
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	La Baume-Cornillane	4771	57
LA BAUME-D'HOSUN	La Baume-d'Hostun	23653	187
SIE PLAINE DE VALENCE	Malissard	101487	1179
SIE ROCHEFORT-SAMSON	Marches	19315	173
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Montéléger	106198	397
SIE PLAINE DE VALENCE	Montélier	146269	1528
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Montmeyran	80363	835
SIE HERBASSE	Montmiral	8042	85
MONTVENDRE	Montvendre	34269	300
VEOLIA	Mours-Saint-Eusèbe	180346	1226
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Ourches	1424	18
SIE HERBASSE	Parnans	13042	120
VEOLIA	Peyrins	63936	692
PEYRUS	Peyrus	24367	247
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Portes-lès-Valence	427896	3996
SIE ROCHEFORT-SAMSON	Rochefort-Samson	21179	204
VEOLIA	Romans	1838907	18193
SIE VEAUNE	Saint-Bardoux	7865	77
SIE HERBASSE	Saint-Christophe-et-le-Larris	8572	120
SIE HERBASSE	Saint-Laurent-d'Onay	1576	26
SIE HERBASSE	Saint-Michel-sur-Savasse	11412	136
VEOLIA	Saint-Paul-lès-Romans	72619	758
SIE CHARPEY-ST VINCENT	Saint-Vincent-la-Commanderie	16914	190
SIE PLAINE DE VALENCE	Saint-Marcel-lès-Valence	250993	2515
SIE HERBASSE	Triors	12824	105
SIE SUD VALENTINOIS (VEOLIA)	Upie	37275	386
EAU DE VALENCE ROMANS AGGLO	Valence	3508319	23494
SIE HERBASSE	Valherbasse	11975	181
	TOTAUX	9831023	85717

Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VALENCE			
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
AGRANA FRUIT France	ASD	VALENCE	1039B - transformation et conservation de fruits
ALMECA INDUSTRIE	0 rejet EUND	VALENCE	2562B - Mécanique industrielle
AMPLITUDE	ASD	VALENCE	3250A - Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire
AVIPUR	0 rejet EUND	VALENCE	8129A - désinfection, désinsectisation, dératisation
BOIRON FRERES SAS	ASD	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	1039B - transformation et conservation de fruits
BRASSERIE LA PLEINE LUNE	ASD	CHABEUIL	1105Z - Fabrication de bière
CASERNE BAQUET - 1ER REGIMENT SPAHIS	Arrêté - En attente de mise à jour	VALENCE	Caserne militaire - entretien et maintenance de véhicules
CEC (COMPAGNIE EUROPEENNE CARTONNAGE) (devenue CEC PACKAGING)	ASD	VALENCE	1721B - Fabrication de cartonnages
CH VALENCE	ASD	VALENCE	Centre hospitalier
CLEAN CAR	ASD	VALENCE	4520A - Entretien et réparation de véhicules automobiles légers
C'PRO (LAUTAGNE)	0 rejet EUND	VALENCE	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
C'PRO (LA MOTTE)	ASD	VALENCE	4666Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau
CROM	0 rejet EUND	VALENCE	2433Z - Profilage à froid par formage ou pliage
CROUZET AUTOMATISMES	ASD	VALENCE	2733Z - fabrication de matériel d'installation électrique
DACD	ASD	ST MARCEL-LES-VALENCE	4671Z - commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes
DAVID CHOSSON	0 rejet EUND	VALENCE	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
EBG COMPOSITE	0 rejet EUND	VALENCE	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
ELPACK	0 rejet EUND	VALENCE	2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées
EOLANE	ASD	VALENCE	2612Z - fabrication de cartes électroniques assemblées
EPOXY 3000	0 rejet EUND	VALENCE	2561Z - traitement et revêtement des métaux
ERMOVAL	0 rejet EUND	VALENCE	2899B - Fabrication d'autres machines spécialisées
ESPACE INTERCOMMUNAL ANIMALIER DE VALENCE (ASPA + FOURRIERE)	ASD	VALENCE	9499Z - autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
ESPACE VOLAILLES	ASD	CHABEUIL	4789Z - autres commerces de détail sur évenitaires et marchés
EVVA - GROUPE CORIANCE	ASD	VALENCE	3530Z - production et distribution de vapeur et d'air conditionné
FRANCE FAST FOOD DISTRIBUTION (ex DIKA SARL)	ASD	MALISSARD	4632A - commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
GEANT CASINO VALENCE SUD	Arrêté - En attente de mise à jour	VALENCE	Supermarché + restauration collective
GROUPE SCAPA France	Arrêté - En attente de mise à jour	VALENCE	2219Z - Fabrication d'autres articles en caoutchouc
LANCEL'EAU	ASD	VALENCE	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
LEYBOLD France (ex-OERLIKON)	ASD	BOURG-LES-VALENCE	2813Z - fabrication d'autres pompes et compresseurs
LOCAVERRE	ASD	CHABEUIL	3832Z - récupération de déchets triés
LVI VALENCE (ex CLEAN VALENCE)	ASD	VALENCE	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
MARKAL	ASD	ST MARCEL-LES-VALENCE	4638B - commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaires spécialisé divers
MARKEM IMAJE	ASD	BOURG-LES-VALENCE	4669B - commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
MC COATING (BIOUSSE)	Arrêté - En attente de mise à jour	BOURG-LES-VALENCE	2561Z - traitement et revêtement des métaux
ONYX	ASD	VALENCE	3811Z - collecte des déchets non dangereux
PDM (PROTECTION ET DECORATION DES METAUX)	0 rejet EUND	BOURG-LES-VALENCE	2561Z - traitement et revêtement des métaux
PERRENOT VRAC	ASD	VALENCE	4941B - Transports routiers de fret de proximité
PEUGEOT SOVACA Valence	ASD	VALENCE	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
PHAREL	0 rejet EUND	VALENCE	2612Z - Fabrication de cartes électroniques assemblées
SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Rovaltain)	0 rejet EUND	VALENCE	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE (Valence)	ASD	VALENCE	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
SFS GROUP SAS (INTEC)	Arrêté - En attente de mise à jour	VALENCE	2594Z - fabrication de vis et boulons
SICOIT	0 rejet EUND	CHABEUIL	4661Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole
SKF	ASD	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	3030Z - construction aéronautique et spatiale
SOLE MIIO	ASD	MALISSARD	1085Z - fabrication de plats préparés
SOLYSTIC ALIXAN	ASD	ALIXAN	3320C - conception d'ensemble et assemblage sursite industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SOLYSTIC BLV	ASD	BOURG-LES-VALENCE	3320C - conception d'ensemble et assemblage sursite industriel d'équipements de contrôle des processus industriels
SPLIT (site avenue de lyon)	ASD	BOURG-LES-VALENCE	2594Z - fabrication de vis et boulons
SPLIT (site rue alfred nobel)	ASD	BOURG-LES-VALENCE	2594Z - fabrication de vis et boulons
STEF LOGISTIQUE MEDITERRANEE	ASD	VALENCE	5210A - entreposage et stockage frigorifique
THALES AVIONICS	ASD	VALENCE	2651A - fabrication d'équipements d'aide à la navigation
TRANSDEV	ASD	VALENCE	4939A - transports routiers réguliers de voyageurs
UCC COFFEE (Ex UNITED COFFEE Ex CAFE PIVARD)	ASD	VALENCE	1083Z - Transformation du thé et du café
VALENCE ROMANS AGGLO - CTI Bg lès Valence	ASD	BOURG-LES-VALENCE	3811Z - collecte des déchets non dangereux
VALENCE ROMANS AGGLO - Exploitation Mauboule	ASD	BOURG-LES-VALENCE	3700Z - collecte et traitement des eaux usées
VERDUN PRESSING	Arrêté - En attente de mise à jour	VALENCE	Pressing
"VOLVO Valence - GROUP GRIM (avec JAGUAR/LAND ROVER)"	ASD	VALENCE	4511Z - commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
YAMECA	0 rejet EUND	VALENCE	2562B - mécanique industrielle
YVES BEGOU	0 rejet EUND	VALENCE	4331Z - travaux de plâtrerie
ZIMMER BIOMET	ASD	VALENCE	4646Z - commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits pharmaceutiques

Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés (suite)

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE ROMANS			
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
26H7	0 rejet EUND	BOURG-DE-PEAGE	2562B - Mécanique industrielle
AD LUCEM	ASD	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	2030Z - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
AKWEL (ex MGI COUTIER) Usine B	Arrêté - En attente de mise à jour	ROMANS-SUR-ISERE	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
ARCM 26	0 rejet EUND	ROMANS-SUR-ISERE	2593Z - fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
ARU MECANIQUE INDUSTRIE	ASD	GENISSIEUX	2562B - Mécanique industrielle
BERNARD ROYAL DAUPHINE (BRD)	ASD	CHATUZANGE-LE-GOUBET	1012Z - Transformation et conservation de la viande de volaille
CARBEC	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
CHARIGNON	0 rejet EUND	CHATUZANGE-LE-GOUBET	2511Z - fabrication de structures métalliques et de parties de structures
DELIFRANCE (ex APPETIT DE France)	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
DESMET	0 rejet EUND	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	2562B - Mécanique industrielle
DROME SALAISONS	ASD	BOURG-DE-PEAGE	1013A - préparation industrielle de produits à base de viandes
EARL OCTAVEON	Arrêté - En attente de mise à jour	CHATILLON-ST-JEAN	Production de noix sèches
EVJ CET	0 rejet EUND	CHATUZANGE-LE-GOUBET	3700Z - Collecte et traitement des eaux usées
FLORIAN MATHIEU	0 rejet EUND	MOURS-SAINT-EUSEBE	4331Z - travaux de plâtrerie
*FRAMATOME (AREVA NP (anciennement F.B.F.C.))	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	2446Z - Elaboration et transformation de matières nucléaires
FROMAGERIE ALPINE	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	1051C - fabrication de fromages
G & S	0 rejet EUND	BOURG DE PEAGE	3832Z - récupération de déchets triés
GUICHARD RODAGE	0 rejet EUND	BOURG-DE-PEAGE	2562B - Mécanique industrielle
IM-MECA	0 rejet EUND	MOURS-SAINT-EUSEBE	2562B - Mécanique industrielle
ISRA	ASD	MOURS-SAINT-EUSEBE	2229B - Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
JFB PEINTURE	0 rejet EUND	ROMANS-SUR-ISERE	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
KROHNE	0 rejet EUND	ROMANS-SUR-ISERE	2651B - fabrication d'instrumentation scientifique et technique
LAFFONT DROM'GEL	0 rejet EUND	BOURG-DE-PEAGE	4639A - Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés
LEON VEYRET CHAUDRONNERIE	0 rejet EUND	ROMANS-SUR-ISERE	2529Z - fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
LM PROCESS	0 rejet EUND	MOURS-SAINT-EUSEBE	3312Z - Réparation de machines et équipements mécaniques
LMI	0 rejet EUND	MOURS-SAINT-EUSEBE	4321A - Travaux d'installation électrique dans tous locaux
LOGELIS	0 rejet EUND	ROMANS-SUR-ISERE	2229A - fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
LUBRILOG	0 rejet EUND	ROMANS-SUR-ISERE	2059Z - fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.
LYON BISCUIT (ex. ESAL SAS)	ASD	CLERIEUX	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation
MECA MOURS	0 rejet EUND	MOURS-SAINT-EUSEBE	2562B - Mécanique industrielle
MES DELICES BRIOCHES	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
NEGOMETAL	Arrêté	ROMANS-SUR-ISERE	3832Z - récupération de déchets triés
	En attente de mise à jour		
PODIS	ASD	BOURG-DE-PEAGE	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PREMIUM	ASD	BOURG-DE-PEAGE	2562B - Mécanique industrielle
REFUGE DES BERAUDS	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	9499Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
ROMANS VIANDE	ASD	PEYRINS	4632A - commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie
SARL DROME COULEURS	0 rejet EUND	GENISSIEUX	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
SERRET MECANIQUE	0 rejet EUND	BOURG-DE-PEAGE	2562B - Mécanique industrielle
SGS AGRAL - RAVIOLES DE LA MERE MAURY	ASD	MOURS-SAINT-EUSEBE	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
SOCIETE NOUVELLE DES DOUCEURS DE JACQUEMART	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	1072Z - fabrication de biscuits, biscottes et pâtisserie de conservation
SODIMETAL	0 rejet EUND	BOURG DE PEAGE	4332B - Travaux de menuiserie métallique et serrurerie
ST JEAN BDP	ASD	BOURG-DE-PEAGE	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
ST JEAN SAS ROMANS	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	1073Z - fabrication de pâtes alimentaires
TANNERIES ROUX	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	1511Z - apprêt et tannage des cuirs, préparation et teinture des fourrures
THERMOLAQ 26	0 rejet EUND	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
TRAITEMENT DES METAUX DAUPHINOIS SIC (TMD)	Arrêté + Convention En attente de mise à jour	BOURG-DE-PEAGE	2561Z - Traitement et revêtement des métaux
TRUCKS SOLUTIONS ROMANS (RENAULT TRUCKS)	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	4520B - Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles
VILLE DE ROMANS - CTC	ASD	ROMANS-SUR-ISERE	8411Z - Administration publique générale

Annexe 11 - Liste des industriels dont les rejets sont autorisés (suite)

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PORTE-LES-VALENCE			
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
A DEVISE	0 rejet EUND	PORTES-LES-VALENCE	2562B - Mécanique industrielle
AL MECANIQUE	0 rejet EUND	BEAUMONT-LES-VALENCE	2562B - Mécanique industrielle
ALAIN MILLIAT	ASD	VALENCE	1032Z - Préparation de jus de fruits et légumes
ANDROS FRUIVAL	ASD	PORTES-LES-VALENCE	1032Z - Préparation de jus de fruits et légumes
AQUAJOLIA	ASD	PORTES-LES-VALENCE	4776Z - Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
BOYER	0 rejet EUND	BEAUMONT-LES-VALENCE	2562B - Mécanique industrielle
BRIOCHE PASQUIER	ASD	ETOILE-SUR-RHONE	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
CARROSSERIE HORIZON	0 rejet EUND	PORTES-LES-VALENCE	4520A - entretien et réparation de véhicules automobiles légers
DAIMLER CHRYSLER / MERCEDES BENZ	0 rejet EUND	ETOILE-SUR-RHONE	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers
FERME BIO MARGERIE	ASD	PORTES-LES-VALENCE	1039B - Fabrication de jus de fruits, nectares et purées de fruits
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	0 rejet EUND	PORTES-LES-VALENCE	3831Z - démantèlement d'épave
HM CLAUSE	ASD	PORTES-LES-VALENCE	0113Z - Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules
IBE TEXTILE COLORS	ASD	BEAUMONT-LES-VALENCE	1330Z - ennoblement textile
LABORATOIRE OXENA	ASD	PORTES-LES-VALENCE	2041Z - Fabrication et conditionnement d'eau de javel, d'eau osmo-sée et de détergents
PATISSERIE PASQUIER	ASD	ETOILE-SUR-RHONE	1071A - fabrication industrielle de pains et de pâtisseries fraîches
PETIT FORESTIER	ASD	PORTES-LES-VALENCE	7712F - location et location/bail de camions
PMB	0 rejet EUND	BEAUMONT-LES-VALENCE	2562B - Mécanique industrielle
POLYTECHNYL (ex RHODIA OPERATIONS, ex SOLVAY)	ASD	VALENCE	2060Z - fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
RC TRAITEMENT	ASD	VALENCE	2561Z - traitement et revêtement des métaux
SCANIA	ASD	PORTES-LES-VALENCE	4519Z-Commerce d'autres véhicules automobiles
SNCF TRACTION RHONE-ALPES	Convention - En attente de mise à jour	PORTES-LES-VALENCE	4910Z - transport ferroviaire interurbain de voyageur
SOFAB ORTHOPEDIE ETOILE	0 rejet EUND	ETOILE-SUR-RHONE	2561Z - traitement et revêtement des métaux
SOPREM	0 rejet EUND	ETOILE-SUR-RHONE	2562B - Mécanique industrielle
THERMATIS TECHNOLOGIES	ASD	PORTES-LES-VALENCE	2825Z - fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels
TILET RECUPERATION	ASD	PORTES-LES-VALENCE	3832Z - récupération de déchets triés

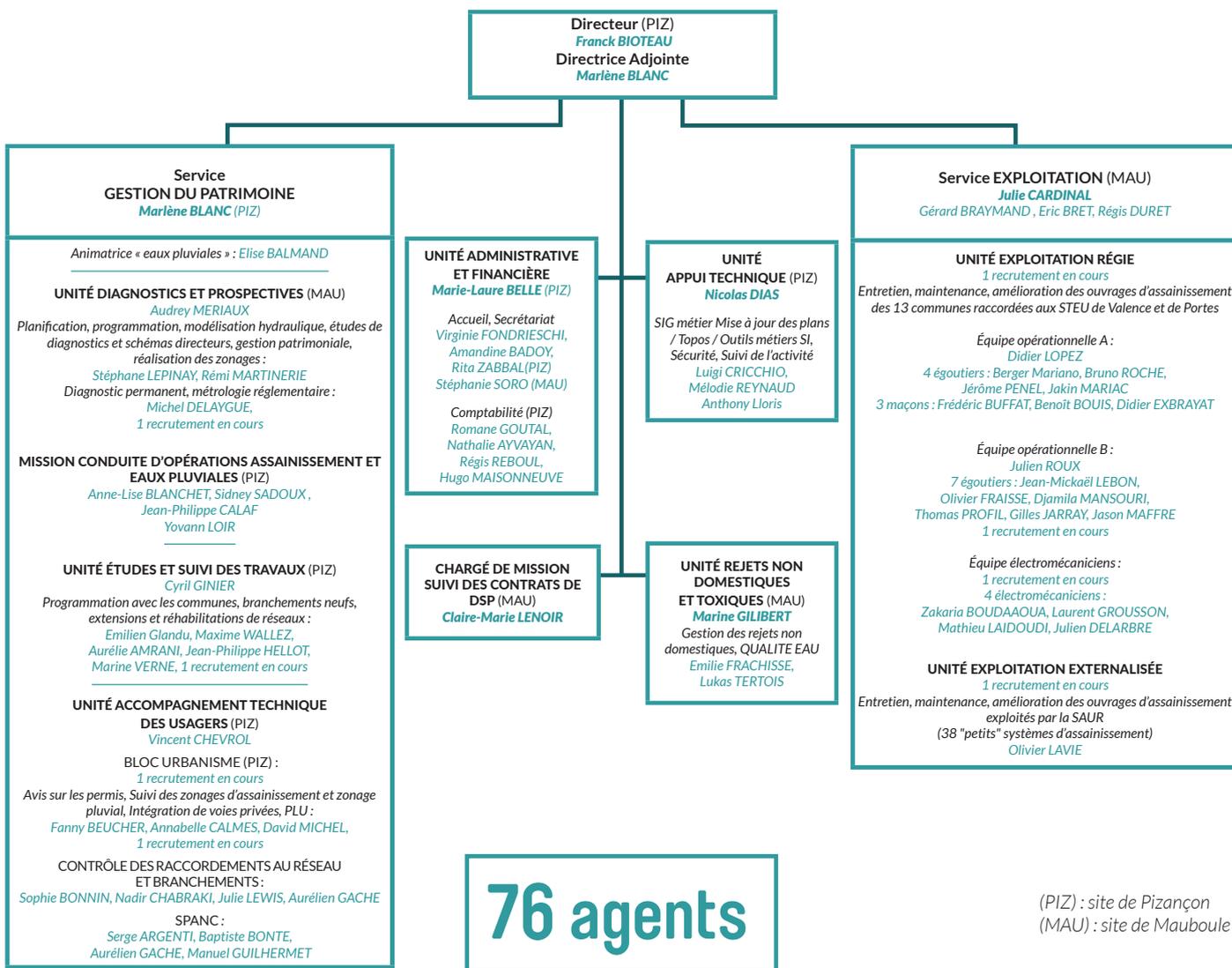
AUTRES STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES			
Etablissement	Type de document	Commune	Secteur d'activité
ALEXANDRE MATHIEU	0 rejet EUND	PARNANS	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
BILLARD SA	0 rejet EUND	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	2550B - découpage, emboutissage
DIDIER POTHIN NOIR	0 rejet EUND	UPIE	4334Z - travaux de peinture et vitrerie
FERME INTEGRALE	CSD avec SMABLA	HOSTUN	7490B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
JULLIEN LOGISTIQUE (ex DROME LAPINS)	ASD	CREPOL	1011Z - transformation et conservation de la viande de boucherie
PRODEVAL - SCI CEJUSTE	0 rejet EUND	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	3822Z - Traitement et élimination des produits dangereux
RAINIER MOUTOT	0 rejet EUND	CHATEAUBOUBLE	4331Z - travaux de plâtrerie

Annexe 12 - Échéancier d'extinction de la dette

TABLEAU DU PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE ANNUEL

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	19 345 637,07 €	1 083 723,53 €	453 486,03 €	1 537 209,56 €	18 261 913,54 €
2022	18 261 913,54 €	1 154 213,31 €	406 699,62 €	1 560 912,93 €	17 107 700,23 €
2023	17 107 700,23 €	1 180 588,49 €	397 865,28 €	1 578 453,77 €	15 927 111,74 €
2024	15 927 111,74 €	1 198 054,09 €	442 320,28 €	1 640 374,37 €	14 729 057,65 €
2025	14 729 057,65 €	1 178 411,56 €	430 043,70 €	1 608 455,26 €	13 550 646,09 €
2026	13 550 646,09 €	1 165 672,78 €	394 922,96 €	1 560 595,74 €	12 384 973,31 €
2027	12 384 973,31 €	1 129 357,30 €	343 913,75 €	1 473 271,05 €	11 255 616,01 €
2028	11 255 616,01 €	1 091 366,12 €	316 588,69 €	1 407 954,81 €	10 164 249,89 €
2029	10 164 249,89 €	1 075 761,35 €	290 670,34 €	1 366 431,69 €	9 088 488,54 €
2030	9 088 488,54 €	1 085 113,11 €	260 023,59 €	1 345 136,70 €	8 003 374,83 €
2031	8 003 374,83 €	1 085 168,20 €	229 253,53 €	1 314 421,73 €	6 918 206,63 €
2032	6 918 206,63 €	757 709,56 €	199 548,08 €	957 257,64 €	6 160 497,07 €
2033	6 160 497,07 €	719 628,59 €	184 201,58 €	903 830,17 €	5 440 868,48 €
2034	5 440 868,48 €	549 468,95 €	167 403,87 €	716 872,82 €	4 891 399,53 €
2035	4 891 399,53 €	541 478,93 €	157 289,56 €	698 768,49 €	4 349 920,60 €
2036	4 349 920,60 €	520 164,14 €	144 110,75 €	664 274,89 €	3 829 756,46 €
2037	3 829 756,46 €	327 951,33 €	131 772,76 €	459 724,09 €	3 501 805,13 €
2038	3 501 805,13 €	317 769,80 €	118 952,14 €	436 721,94 €	3 184 035,41 €
2039	3 184 035,41 €	260 448,91 €	106 746,31 €	367 195,22 €	2 923 586,50 €
2040	2 923 586,50 €	265 219,51 €	92 038,79 €	357 258,30 €	2 658 366,99 €
2041	2 658 366,99 €	270 157,77 €	82 656,54 €	352 814,31 €	2 388 209,22 €
2042	2 388 209,22 €	128 082,57 €	70 671,45 €	198 754,02 €	2 260 126,65 €
2043	2 260 126,65 €	128 224,68 €	64 591,84 €	192 816,52 €	2 131 901,97 €
2044	2 131 901,97 €	128 373,34 €	60 880,68 €	189 254,02 €	2 003 528,63 €
2045	2 003 528,63 €	128 528,63 €	57 162,89 €	185 691,52 €	1 875 000,00 €
2046	1 875 000,00 €	125 000,00 €	53 437,50 €	178 437,50 €	1 750 000,00 €
2047	1 750 000,00 €	125 000,00 €	48 125,00 €	173 125,00 €	1 625 000,00 €
2048	1 625 000,00 €	125 000,00 €	44 687,50 €	169 687,50 €	1 500 000,00 €
2049	1 500 000,00 €	125 000,00 €	41 250,00 €	166 250,00 €	1 375 000,00 €
2050	1 375 000,00 €	125 000,00 €	37 812,50 €	162 812,50 €	1 250 000,00 €
2051	1 250 000,00 €	125 000,00 €	34 375,00 €	159 375,00 €	1 125 000,00 €
2052	1 125 000,00 €	125 000,00 €	30 937,50 €	155 937,50 €	1 000 000,00 €
2053	1 000 000,00 €	125 000,00 €	27 500,00 €	152 500,00 €	875 000,00 €
2054	875 000,00 €	125 000,00 €	24 062,50 €	149 062,50 €	750 000,00 €
2055	750 000,00 €	125 000,00 €	20 625,00 €	145 625,00 €	625 000,00 €
2056	625 000,00 €	125 000,00 €	17 187,50 €	142 187,50 €	500 000,00 €
2057	500 000,00 €	125 000,00 €	13 750,00 €	138 750,00 €	375 000,00 €
2058	375 000,00 €	125 000,00 €	10 312,50 €	135 312,50 €	250 000,00 €
2059	250 000,00 €	125 000,00 €	6 875,00 €	131 875,00 €	125 000,00 €
2060	125 000,00 €	125 000,00 €	3 437,50 €	128 437,50 €	0,00 €

Annexe 13 - Organigramme de la régie assainissement





Valence Romans Agglo
1 place Jacques Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9
valenceromansagglo.fr

